



université

MENSUEL DES ETUDIANTS DE LA RESTAURATION NATIONALE - 17^e Année - MARS 1971 - Numéro 163 - 1 Franc

communes

LIBÉREZ

VOUS!

RESTAURATION NATIONALE

groupes étudiants

Isolés, écrivez : 10, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris 1^{er}. Vous serez tenus au courant de nos activités



AIX-EN-PROVENCE :	Mardi et mercredi de 17 h. 30 à 19 h. Jeudi de 15 h. à 19 h. 30, rue Espariat (rez de chaussée).
ANGERS :	Se mettre en rapport avec J.Y. Gourin, 21, rue du Maréchal-Leclerc, 49 - Saumur.
ANGOULEME :	S'adresser à J.-J. Vannier, 24, rue de Bélat, tél. 95.0225.
AUXERRE :	S'adresser à M. de Benque d'Agut, 25, rue du Lycée J. Amyot.
BESANCON :	Permanence tous les premiers jeudis du mois à l'Hôtel de l'Europe, de 18 à 22 h. Cercle d'études tous les mercredis de 20 h. 30 à 21 h. 30, 28, rue de la Préfecture.
BORDEAUX :	Mercredi et samedi à partir de 21 h., 6, rue Notre Dame.
CARCASSONNE :	Réunions le 1 ^{er} et le 3 ^e jeudis du mois, chez M. Philippe Fraisse, 55, rue Voltaire, à 18 h. 15.
CLERMONT-FERRAND :	2 ^e et 4 ^e jeudi du mois de 20 h. 15 à 22 h. 15 au « Bar de la Préfecture », 4, rue de la Tour d'Auvergne (salle du 1 ^{er} étage).
DIJON :	Tous les jeudis à 20 h. 30, 1, rue Vail'ant (1 ^{er} étage).
ESSONNE :	Cercles d'études. S'adresser à Mlle Christiane Dalon, 12, rue de la Pie Voleuse, 91 - Palaiseau (Cercle de la Vallée de Chevreuse) ou à M. Marc Noé, 20 bis, rue René Gauthier, 91 - Vigneux (Vallée de l'Yerres).
GRENOBLE :	Le jeudi de 15 h. à 19 h. 30. Le vendredi de 17 h. 30 à 19 h. 30. Le samedi de 14 h. 30 à 19 h. 30. 4, Square des Postes
LE HAVRE :	S'adresser à M. Jérôme Faure, 3, rue Marcel-Ginouvrier.
LILLE :	4, rue des Débris-Saint-Etienne (sur la Grande Place), mardi et samedi de 15 h. à 19 h.
LIMOGES :	S'adresser à M. Philippe Meynier, 8, rue Pétiinaud-Beaupeyrat.
LYON :	Tous les jours de 18 h. à 20 h. et les jeudi et samedi de 14 h. 30 à 20 h., au 3, place Saint-Nizier (1 ^{er}).
MARSEILLE :	7, rue Dieudé (6 ^e). Tous les jours de 18 h. à 20 h., sauf jeudi et samedi de 15 h. à 20 h.
MONTPELLIER :	Le jeudi de 18 h. 45 à 20 h. ; le samedi de 18 h. à 19 h., 12, rue de l'Ancien-Courrier.
NANCY :	Du lundi au vendredi inclus, de 18 h. 15 à 18 h. 45, au Bar de l'Académie, place Carnot.
NANTES :	Tous les jeudis après-midi, tous les samedis après-midi (conférence à 17 h. 30), 12, rue de la Brasserie.
NICE :	S'adresser 73 ter, Bd Gambetta, tél. 83 89-73. Permanence et bibliothèque les mardi, jeudi, samedi de 17 h. à 19 h. 30.

ORLEANS :	S'adresser à M. Charles-Eric Lemaigen, 12, rue Eudoxe-Marcille.
PARIS (Permanence centrale) :	Tous les après midi, 10, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris 1 ^{er} (métro : Palais-Royal).
PARIS 8/17^e :	Tous les mardis de 17 h. 30 à 19 h. au « Royal Monceau », 4, avenue de Villiers (métro Villiers).
PARIS (Médecine) :	Tous les lundis de 18 h. à 19 h. à la Nouvelle Faculté, rue des Saints Pères (6 ^e), salle 522 (5 ^e étage nouveaux bâtiments).
REIMS :	Tous les mardis à 21 h., 19, Bd Henri-Vasnier.
ROUEN :	S'adresser aux étudiants de la Restauration Nationale, 39, rue de Fontenelle. Cercle d'études le 1 ^{er} jeudi du mois, à la Halle aux Toiles, à 20 h. 30.
RENNES :	Permanence le jeudi à partir de 16 h. : 16, rue de Châteaudun, 1 ^{er} étage (entrée sous le porche). Bibliothèque.
TOULON :	Le samedi de 14 h. à 16 h., au café « Le Mayol » (1 ^{er} étage) sur le port.
TOULOUSE :	S'adresser à M. Boriis, 39, avenue Jean-Rieux, tél. 80.83.37.
TOURS :	Permanence 73, rue Colbert (dans la cour), mercredi et samedi, de 16 h. 30 à 19 heures.
TROYES :	1 ^{er} et 3 ^e samedi à 20 h. 30 au Butat 50, rue de Turenne
VAL DE MARNE :	Tous les jeudis de 14 h. à 17 h., 5, rue Chevreuil, à Saint-Maur (50 m du RER).

BULLETIN D'ABONNEMENT

(à renvoyer à A.F. Université,
10, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris 1^{er})

M. - Mme - Mlle NOM

PRENOM

RUE OU LIEUDIT

N° DEPARTEMENT

COMMUNE

Je demande à recevoir A.F. Université pendant an(s)
à compter du mois de et verse la somme de

21 F	normal	— 2 ans	
13 F	étudiant	— 2 ans	
12 F	normal	— 1 an	
8 F	étudiant	— 1 an	

(mettre
une
croix
dans la
case
correspon-
dante)

(majoration de 5 F pour un abonnement sous enveloppe)

par : ☐ chèque bancaire joint
☐ chèque postal joint (Paris 10931-07)
☐ mandat-lettre joint

Fait le à

Signature :





université : "retour à l'ordre" ou enlèvement ?

Gérard Leclerc

A temps et à contretemps il faut rappeler, et d'abord à nous-mêmes, ces vérités premières que nous sommes des contestataires absolus et que nous n'avons pour but selon le mot de Maurras que d'engager notre *révolution rédemptrice*. Tant pis, si de tels propos font dresser les cheveux des conservateurs et des bien pensants. Cela prouve simplement leur sottise indélébile et leur inutilité dans le combat d'aujourd'hui.

Le propre du conservateur étant de conserver n'importe quoi, nous n'avons pas à nous étonner de le voir toujours tenant du désordre établi pourvu que ce désordre soit masqué par un ordre formel. Prenons un exemple : quand Edgar Faure présenta sa loi d'orientation universitaire, on vit se dresser contre elle l'unanimité de nos gens de droite. Vous souvenez-vous pourquoi ? Ces messieurs de l'*Aurore* et Cie remplirent des colonnes entières pour fustiger un tout petit article de la loi en question qui précisait dans quelles conditions les locaux universitaires pourraient être utilisés par les organisations politiques... Fureur, colère, lamentation. Il y avait de quoi rire et pleurer. On s'acharnait sur cette malheureuse paille, et on ne voyait même pas l'énorme poutre à côté d'elle. Faure engageait l'université sur la voie de la réforme institutionnelle, pédagogique, culturelle ? On ne s'y intéressait même pas, on voyait cela de très loin, parfois même on en approuvait les bonnes intentions, distraitements. Tant et si bien que lorsque le Parlement eut approuvé le texte, nos « opposants » d'un jour devinrent participationnistes et nous reprochèrent amèrement notre boycott actif des premières élections.

Cette attitude s'explique aisément. Nos bourgeois vivaient encore dans les derniers mois de 68 sous l'effet de la grande trouille de mai. Barricades, incendies de voiture, occupations de fac, inscriptions surréalistes, drapeaux rouges et noirs... Et voilà que M. Edgar Faure semblait donner droit de cité à ces affreux chevelus qui avaient fait si peur. Il y avait de quoi crier contre ce démagogue qui institutionnalisait le désordre, puisqu'il permettait que se fit légalement la propagande qui illégalement avait suscité la fièvre révolutionnaire !

Les mois ont passé, Edgar Faure s'en est allé, la loi est restée. Qu'en est-il du « désordre » ? Certes, les gauchistes existent toujours, ils se manifestent ici et là, ils sont à la rigueur capables de faire quelques « coups fumants » (qui ont souvent la grâce de leur mettre tout le monde à dos). Mais à l'intérieur même de l'université ? L'ORDRE REGNE, LE PLUS GRAND ORDRE. On n'a jamais autant travaillé dans nos facultés. Nanterre ? Un exemple à donner au monde entier ! Le petit monde de Dany le Rouge s'est mué en campus de joie par le travail. Galéjades ? Pas du tout. Le contrôle continu des connaissances ayant institué le bachotage permanent, nos facultés voient tous les jours défiler des troupes de bons jeunes gens disciplinés se hâtant vers les cours et les T.D. Alors Messieurs, criez de joie, battez votre coulpe d'avoir douté du bon Edgar, et sans plus attendre chantez-lui des hymnes de reconnaissance ! Avouez qu'il a remis de l'ordre...

Et nous voici, empêchés de tourner en rond qui posons la question : cet ordre est-il l'Ordre ? Notre contestation de la réforme universitaire ne tenait pas en effet à une question de police, la seule qui comptait pour nos conservateurs. Notre contestation était de fond. Nous dénoncions des structures aberrantes que le régime présentait habilement comme les garanties de l'autonomie et de la participation. Ces structures ont été mises en place. Nous ne voyons pas pourquoi nous cesserions de les dénoncer. Nous stigmatisons une pédagogie et une conception de la culture qui nous paraissent tout à fait barbares. Quelle raison

supérieure pourrait donc faire taire nos critiques ? Nos motifs de combattre hier la loi Faure étant identiques à ceux qui nous obligent aujourd'hui à combattre l'université fauriste, nous sommes toujours aussi contestataires qu'il y a deux ans, et nous sommes plus que jamais résolus à imposer partout notre stratégie du tiers-pouvoir.

Il ne peut être question pour nous de pacifier et de faire le jeu des deux autorités qui sont censées diriger nos nouvelles structures : administrations et conseils élus, ces derniers étant tenus en grande partie par l'U.N.E.F.-Renouveau. En conséquence nous sommes restés fidèles à la consigne générale du boycott électoral (exception faite de cas particuliers extrêmement limités). Notre hostilité étant fondée non sur des contingences mais sur des principes de fond, le boycott est avant tout pour nous un acte politique qui signifie le refus absolu du système. Et notre stratégie tend à rassembler une force contestatrice qui vise non à amender, mais à détruire de fond en comble un système absurde et néfaste.

Les imbéciles nous traiteront de révolutionnaires anarchisants, les timorés reprocheront à notre intransigeance de faire le jeu des communistes. Qu'importe, puisque les uns et les autres nous démontrent par leurs actes qu'ils sont devenus la caution bourgeoise du désordre établi !

Laissons les imbéciles entre eux et répétons à l'adresse de ceux qui veulent comprendre : l'ordre formel qui règne à Nanterre et ailleurs cache des désordres fondamentaux, des vices redoutables. L'université a une double finalité qui consiste à dispenser la culture et à préparer à la profession. Or le système s'est employé à détruire complètement l'enseignement humaniste qui donnait à l'intelligence ses structures tout en aiguisant le jugement, la faculté précieuse entre toutes qui permet à l'individu de gouverner sa propre existence. Ceci pour le premier point. En ce qui concerne le second, la préparation à la profession, croit-on que répondent à leur but des facultés qui rejettent plus de la moitié de leur étudiants sans leur donner de diplôme ; croit-on que soient défendables des examens qui ne correspondent même pas à un avenir professionnel ? Comment pourrions-nous défendre une université qui manque aussi gravement aux charges qui sont les siennes.

Evidemment, on pourrait nous accuser d'être révolutionnaires dans le sens nihiliste du terme, si notre contestation ne visait qu'à la destruction. Certes nous visons à la destruction du système, du désordre établi puisque nous savons qu'il est fondamentalement mauvais. Mais nous ne voulons le détruire que par passion de l'Ordre. Notre fureur contestataire n'est que le fruit de l'irrépressible élan qui nous pousse à construire et à fonder une civilisation digne du nom humain.

C'est en ce sens qu'au début du siècle Charles Maurras pouvait parler de *révolution rédemptrice*. Cette expression qui peut paraître paradoxale à certains dans la bouche du poète et du philosophe de l'Ordre ne l'est pas de tout. L'ordre ce n'est pas Créon, nous explique-t-il, c'est Antigone !

Dans la cité d'aujourd'hui écrasée sous le poids du moloch démocratique et bureaucratique, moderne Créon, nous sommes du parti d'Antigone, du parti qui refuse la barbarie usurpatrice de l'ordre. Créon achève de tuer ce qui subsistait de libertés organiques. Il n'est plus d'autre voie pour la salutaire réaction que la révolution rédemptrice qui, brisant le système de notre esclavage, fera renaître notre peuple et ses libertés par la restauration du Prince, défenseur de l'Ordre.

Le texte ci-après s'inscrit dans le cadre des études portant sur les problèmes locaux et la décentralisation. Conçu dans une optique constructive à l'occasion des élections municipales, il suggère des propositions et des solutions qui, bien que personnelles, comptent parmi celles qu'un régime autre que républicain pourrait réaliser. Une des principales qualités de l'institution monarchique est sa grande souplesse qui lui permet d'échapper au carcan démocratique et de retenir parmi toutes les solutions possibles celles qui s'adaptent le mieux aux exigences de l'intérêt national.

pour un renouveau territorial et local

Nous avons vu dans un article précédent (A. F.U. n° 162 - Février 1971) que le véritable élément constitutif d'une nation « était une vocation commune apparue au cours de l'Histoire et consistait en la fructification d'un patrimoine spirituel commun ». Cet intérêt vital dégagé au cours de l'histoire entraînait deux conséquences : le pouvoir national comporte les compétences qui lui permettent d'assumer la vocation commune, en particulier les relations extérieures politiques, et ces compétences doivent être exercées par un Etat. Cela nous conduisait à rejeter l'idée européiste.

La langue, la religion, l'héritage culturel ou un type d'économie communs sont des éléments composant la nation, mais l'un d'eux ne suffit pas pour expliquer à lui seul les raisons de la solidarité nationale. En revanche, ce peuvent être des éléments qui expliquent la solidarité régionale.

Au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie des corps intermédiaires territoriaux — province, pays, ville, simple commune — certains éléments de solidarité nationale s'estompent (ex. : histoire ou religion commune) au profit d'autres (paysages ou types d'économie communs) qui deviennent prédominants et constitutifs, par exemple, de la région. Voilà pourquoi nous émettions l'idée de jumelages entre régions frontalières possédant des éléments constitutifs communs, tout en conservant pour chacune d'elles le cadre de sa législation nationale.

Nous nous occuperons ici de tous les corps intermédiaires territoriaux à l'intérieur de la nation : d'abord les provinces, cadres immédiatement inférieurs à celui de la nation ; puis les pays, les villes et les villages, c'est-à-dire l'organisation territoriale à l'intérieur de la province, étudiée sous l'angle d'un renouveau local.

Les régions doivent être découpées principalement selon des critères culturels, par exemple linguistiques ou historiques, et aussi économiques, mais seulement si les autres critères se trouvent insuffisants. En France, elles ont une appellation traditionnelle bien précise : les provinces qui ont chacune un nom. Même si l'on ne revient pas tout à fait aux découpages de l'Ancienne France, qui n'étaient pas parfaits, l'emploi de ce vocabulaire est préférable car il correspond à des héritages concrets, c'est-à-dire à l'esprit de la décentralisation véritable. D'ailleurs, de nombreuses provinces de l'Ancien Régime pourraient et devraient être rétablies intégralement.

Le pouvoir régional est l'ensemble des compétences nécessaires à la région pour faire fructifier son patrimoine. La France n'étant pas une nation fédérale, les provinces ne sont pas des éléments semi-étatiques. Il s'agit donc de compétences non régaliennes, mais qui sont de plein droit : c'est l'Etat qui doit avoir la compétence d'exception. De même le pouvoir provincial doit être d'exception par rapport aux échelons inférieurs. Le pouvoir régional doit être exercé par des autorités émanant de la région elle-même et non pas par un préfet. Comme le disait Maurras : « les libertés ne s'octroient pas, elle se prennent ».

pas de pouvoir régional en démocratie

Au point de vue régional, les démocrates se divisent en deux tendances provenant de la même conception fautive de la nation : le nationalitarisme. Pour eux les éléments constitutifs de la région que nous avons énumérés sont les mêmes que ceux de la nation. Les uns, les Jacobins, nient les réalités comme portant atteinte à une « unité nationale » d'essence volontariste, la « nation » étant pour eux l'alpha et l'oméga. Ils se refusent donc à toute décentralisation, tels que par exemple Michel Debré et Alexandre Sanguinetti. Pour les autres, reconnaissant l'existence des régions les amène à réclamer l'éclatement de la nation. L'idéologie démocratique n'admet pas de moyen terme entre centralisation et séparatisme.

Comme aucune différence n'est faite entre la nature de la nation et celle de la région, aucune différence n'est faite non plus entre pouvoir national et pouvoir régional. Le pouvoir régional restera au stade de relais du pouvoir national, ses compétences étant d'exception, déléguées par l'Etat, exercées par un agent de l'Etat, le préfet, et avec l'argent fourni par l'Etat. Sinon, il deviendra concurrent du pouvoir national, mettant ainsi en cause l'Etat. Au niveau des mécanismes, la division extrême des Français en partis politiques jouerait un rôle néfaste. Tous ces pouvoirs seraient exercés par la voie démocratique, une majorité partisane différente existant dans chaque région et dans l'Etat. Les rapports des régions entre elles et les rapports Etat-régions seraient à base d'hostilité et de force au mauvais sens du terme.

Un pouvoir régional en démocratie mettrait directement en cause l'existence de la nation, et il y a lieu de louer une fois de plus la logique de M. Servan-Schreiber. Mais, et nous insistons sur ce point, ce n'est pas la décentralisation qui serait cause d'éclatement, mais la démocratie qui divise de toute façon le pays et menace son unité à court ou long terme. Le centralisme jacobin engendre directement la seconde tendance, qui se présente parfois sous forme de séparatisme violent. Chronologiquement, c'est la République « une et indivisible » qui est la première responsable de division. C'est elle qu'il s'agit de renverser. On remarquera que les deux tendances se complètent : l'une détruit les régions, l'autre la nation. Tous les cadres protecteurs de l'Homme tombent les uns après les autres et laissent le champ libre à la dictature des féodalités capitaliste et technocratique dont l'idéologie démocratique n'est qu'un instrument subordonné. Un pouvoir régional ne peut et ne doit être installé qu'après la liquidation de la démocratie dans ce pays et le renouveau national par la restauration de l'Etat contre-révolutionnaire.

vers un fédéralisme « à la française »

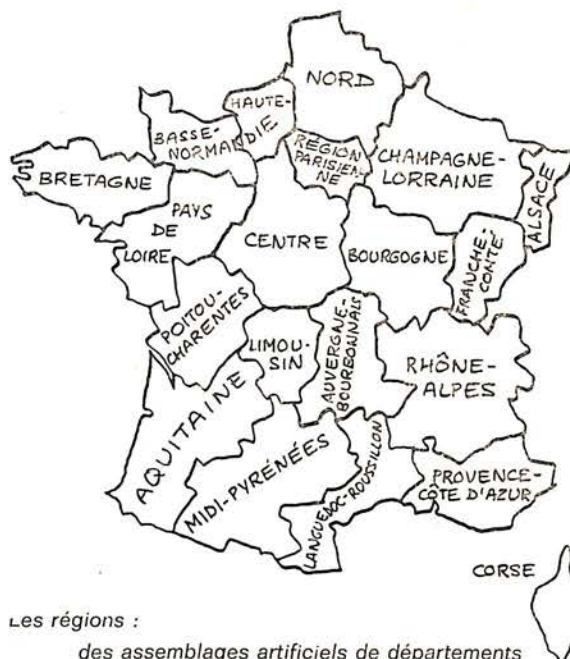
Il faut distinguer entre le pouvoir régional et l'exercice des compétences étatiques dans la région. Cette distinction n'est pas faite dans le régime actuel où tout le pouvoir émane de l'Etat. La France traditionnelle n'est pas fédérale au sens strict : par exemple les droits régaliens de Justice et de Police doivent rester entre les mains de l'Etat. Mais étant donnée l'extension qu'on donne souvent au terme, il pourrait être opportun de parler de « fédéralisme à la française », ce qui nous démarquerait catégoriquement des centralisateurs de toutes espèces.

Les institutions provinciales et l'exercice de leurs compétences doivent être reconnus et protégés par l'Etat. En échange, l'Etat doit imposer des normes et un plan général visant à empêcher un retour à la lutte des partis ou au parlementarisme, ainsi qu'à la centralisation au niveau provincial. Mais, débarrassé des lourdes charges régaliennes, le pouvoir régional pourrait faire appel à l'élection dans une certaine



Les provinces :

des réalités qui ont la vie dure



Les régions :

des assemblages artificiels de départements

mesure. Plus les problèmes abordés sont proches de l'individu, plus la place faite à l'élection peut être grande. De toute façon, c'est la seule forme de régime envisageable pour une province, car aucune des analyses que nous faisons pour la Monarchie française ne se retrouve au niveau provincial. En particulier, les souverainetés locales ont été supprimées par les Capétiens comme portant atteinte à la souveraineté nationale. Les provinces pourraient être de petites Républiques au sens véritable du terme.

Ceci étant posé, nous pouvons tracer un plan indicatif de ce que pourrait être un pouvoir régional dans une France renouée.

La principale compétence reconnue à une province doit être celle de sa propre organisation, dans le cadre des normes dont nous avons parlé plus haut. Il doit donc exister de véritables droits constitutionnel et administratif provinciaux, déterminant l'organisation des instances provinciales et leurs compétences, ainsi que le découpage et les compétences des corps intermédiaires territoriaux inférieurs, l'organisation de leurs instances et les différentes lois électorales, tout ceci devant être retiré à l'Etat.

Pour désigner l'ensemble des autorités exerçant le pouvoir provincial dans une province donnée, ainsi que la province du point de vue de la personnalité juridique, nous proposons l'expression d'« Etats ». Ces « Etats » pourraient comprendre un Conseil provincial composé des représentants des collectivités territoriales de la province élus selon les règles déterminées par la Constitution provinciale, et qui voterait les principales décisions, les lois et le budget provinciaux, une Chambre corporative chargée de préparer le travail du Conseil, et un Ministère provincial. Ce dernier devra émaner du Conseil ou de la Chambre corporative, être élu par le Conseil et soumis à son contrôle. Ce serait l'Exécutif provincial. Il pourrait être présidé par un Premier Ministre provincial et divisé en départements (ce que l'on désigne actuellement sous ce terme étant destiné à disparaître) dirigés chacun par un Ministre et correspondant aux différentes compétences provinciales : Education, culture régionale, Santé publique, Tourisme, Agriculture, Travaux publics et Urbanisme, etc... Des administrations provinciales, absolument indépendantes du pouvoir central, recrutées librement par les « Etats » de chaque province, devront se substituer à la lourde et tentaculaire administration actuelle.

Pour pouvoir être réellement indépendante, la province devra disposer de ressources fi-

nancières autonomes suffisantes. Elle devra se partager les impôts avec l'Etat suivant certaines modalités, pour lesquelles on aura le choix entre diverses solutions. La province devra prélever ses impôts grâce à sa propre administration, ainsi éventuellement que la part de l'Etat qu'elle lui remettrait ensuite, les impôts provinciaux étant votés par les « Etats ».

La plupart des attributions du préfet actuel seraient ainsi transférées aux Etats. Le Gouverneur, subordonné au Ministère « fédéral » de l'Intérieur, et placé à la tête d'un « Gouvernement » provincial, n'exercera plus que les fonctions étatiques, qui ne font pas partie du pouvoir régional proprement dit, en particulier l'ordre public. Il devra être originaire de la province et travailler en collaboration étroite avec les Etats. Il serait souhaitable qu'il puisse même déconcentrer ses fonctions au profit du Premier Ministre, ce qui permettrait d'unifier les autorités provinciales. Le Premier Ministre deviendrait agent du pouvoir central pour certaines fonctions, un peu comme les maires de communes actuellement. Le Gouverneur, d'abord ramené à un rôle représentatif ou de surveillance, pourrait disparaître une fois pris le « pli » de la décentralisation.

La proximité des élections municipales nous incite à pousser notre analyse jusqu'à son terme. Il ne s'agit pas pour nous comme pour les Républicains d'introduire un échelon administratif supplémentaire. C'est toute l'organisation territoriale de ce pays qui est à reconsidérer entièrement du haut jusqu'en bas.

l'anarchie territoriale

Nous avons vu que la province devait elle-même décentraliser. Elle doit donc comprendre des collectivités territoriales de taille intermédiaire entre la commune et elle-même. Or cela existe-t-il actuellement ? Le département n'a de raison d'être que comme rouage administratif du pouvoir central. Découpé arbitrairement, trop grand et trop petit à la fois, il n'a aucune place dans une France décentralisée et doit être supprimé et remplacé. L'arrondissement n'est que la circonscription du sous-préfet, lequel doit évidemment disparaître. Quant au canton, il ne sert qu'à élire un conseiller général dont les attributions sont très limitées. Ni l'arrondissement ni le canton ne sont des collectivités territoriales. Les communes sont donc réduites à elles-mêmes. Or elles sont souvent trop petites ou trop pauvres pour exercer

les quelques compétences qu'on leur laisse. Elles n'ont le droit de constituer des syndicats — par exemple de voirie, de ramassage scolaire, etc... — qui même lorsqu'ils sont à vocation multiple, ne sont pas des collectivités territoriales mais de simples associations contractuelles soumises dans un certain nombre de cas à la règle de l'unanimité et à l'intervention incessante et tâtonnante des préfets. Tout est fait pour mettre les bâtons dans les roues à ce vague commencement d'organisation territoriale. Il va sans dire que ce système faisant appel au « spontanéisme des masses » provoque une anarchie territoriale sans nom : enchevêtrement de circonscriptions, etc...

Les agglomérations urbaines sont des réalités méconnues par le régime républicain. Les villes et leur banlieue sont obligées pour exercer certaines compétences de constituer des districts urbains qui ne sont pas non plus des collectivités territoriales à part entière.

Pour échapper aux tracasseries administratives dont sont victimes les syndicats, certaines petites communes fusionnent, à la grande joie des technocrates. Le cycle est bouclé et l'œuvre de destruction républicaine est complète : des corps intermédiaires fondamentaux avec leurs instances, leurs noms, leur personnalité juridique sont rayés de la carte. La destruction du pays est en effet un phénomène évolutif.

C'est la notion de commune elle-même qui est à reconsidérer. Le régime républicain ne reconnaît qu'une appellation et un statut uniques aux plus grandes villes et aux plus petits villages. La rigidité d'un tel système constitue un défi au bon sens. Il n'y a pas de communes. Il n'y a que des villes et des villages. Pour ces derniers, nous proposons le retour au terme de « paroisse » toujours employé dans de nombreux pays étrangers, et dont le sens a été complètement déformé en France pour devenir purement religieux. La paroisse désigne quelque chose de précis : un village — ou un groupe de hameaux — et la campagne qui les entoure.

Les ressources financières autonomes des communes sont dérisoires. Si on leur confie de nouvelles charges, ce qu'exige souvent le progrès technique, c'est un moyen de leur ôter encore de l'autonomie par la voie de la centralisation financière qui les oblige à mendier des subventions à l'Etat. Et même sans cela, les maires sont soumis à une surveillance étroite de la part des préfets, chargés du maintien de l'« ordre républicain ».

Absence de petites collectivités territoriales



LES DOSSIERS
D'ACTION FRANÇAISE

N° 7 — TRIMESTRIEL 2^e année — FÉVRIER 1971 — 3 F.



L'ÉTAT CONTRE

les libertés
locales ?

D.A.F.

le n° 7
est paru

abonnements
étudiants : 5 F.
le numéro : 3 F.

11, rue Villaret-de-
Joyeuse - Paris-17^e

C.C.P. Paris
71-70-54

le trésorier
payeur-général

AGENT DE LA
CENTRALISATION
REPUBLICAINE

l'unité 1 F (1,50 F franco)
les 10 7,50 F (10 F franco)
(en vente dans nos bureaux)

et recours à des solutions de fortune pour y suppléer, statut unique et faible autonomie pour les communes, centralisation et destruction, tels sont les principes de l'organisation territoriale de base en France. Le pays légal, inutile et même nuisible, vit des besoins artificiels qu'il provoque et qui le rendent indispensable. Tout est mis en œuvre pour empêcher le pays réel de s'organiser et de court-circuiter le pays légal. C'est le principe même de la centralisation républicaine.

la restructuration territoriale

Toute organisation territoriale doit viser à reconnaître le pays réel et à lui permettre de s'organiser et de se développer. Cela passe par le renversement du pays légal républicain.

Nous avons dit que chaque province devait fixer ses propres règles d'organisation territoriale. Cependant, l'État devra reconnaître et protéger les collectivités territoriales inférieures, comme n'importe quels corps intermédiaires. Une certaine unification, quoique souple, devra être adoptée dans la taille moyenne des collectivités territoriales et dans leur dénomination. De même, les principes de subsidiarité — compétence générale au-dessous, d'exception au-dessus — et d'autonomie financière devront être respectés. Chaque province devra être décentralisée aux échelons inférieurs.

A ces échelons, les intérêts considérés, très proches de l'individu, pourront être gérés d'une manière démocratique. Maurras disait : « démocratie dans la commune, aristocratie dans la province, monarchie dans l'État ». Le principe actuel de désignation des instances communales pourra être conservé. On pourrait même introduire des pratiques de démocratie semi-directe : initiatives populaires, référendums facultatifs ou obligatoires concernant la gestion territoriale, le budget, etc... L'application de ces principes pourra varier suivant les règles juridiques et administratives propres aux provinces.

L'école d'Action française a toujours insisté sur la reconnaissance des pays comme collectivités territoriales. La plupart d'entre-eux ont une forte personnalité et leurs noms sont très employés, par exemple en Normandie : Pays de Caux, de Bray, d'Auge, d'Ouche, Bessin, Cotentin... Ce sont des unités à la fois culturelles, historiques, géographiques et économiques. Leur reconstitution est très facile, plus parfois que celles des provinces. Pendant la période de réorganisation territoriale, il y aura souvent lieu de les reconstituer avant les provinces. Il faudra garder leur nom chaque fois qu'il existera. S'il n'existe aucun pays traditionnel à un endroit donné, il faudra le constituer de toutes pièces, sur des critères généralement économiques. Il pourra dans ce cas recevoir le nom de son chef-lieu. L'arrondissement actuel pourra parfois servir car, souvent, il correspond à l'ancien pays que la centralisation républicaine n'a pu faire disparaître.

Les compétences de cette collectivité territoriale seraient d'une nature analogue à celles de la province, mais d'une échelle différente — Travaux publics, Equipement, Urbanisme, etc... Le conseil de pays devrait être composé des représentants des collectivités territoriales inférieures. Une ventilation des impôts serait

pour un nouveau territorial et local

assurée entre province et pays, comme entre province et État.

A la base, il conviendrait de prévoir deux organisations, l'une pour la campagne, l'autre pour la ville.

A la campagne, la plupart des compétences communales devront être transférées à une collectivité territoriale nouvelle de taille analogue au canton actuel, et qu'on pourrait appeler le district. Il remplacera les syndicats et évitera les fusions. Ses compétences pourraient être : ramassage scolaire, gestion des établissements d'enseignement primaire, voirie, etc... Le district correspond à une réalité purement économique. C'est le regroupement de plusieurs villages autour d'un village plus important que les autres où se situent le marché, la gendarmerie, etc. Son Conseil se composera des représentants des communes. Ses ressources financières comprendront une grande partie des ressources communales qui sont actuellement très insuffisantes.

Les villes devront s'ajouter de leur banlieue — les communes périphériques pouvant subsister comme collectivités autonomes — et constituer une collectivité territoriale nouvelle, la « ville », correspondant à une réalité concrète : l'agglomération urbaine. La ville devra posséder au moins les compétences d'un district et pourra même constituer un comté urbain dans le cas de grandes villes : Lyon, Marseille, etc...

libérer Paris

Nul n'ignore l'extravagant statut de Paris : pas de maire, deux préfets, des maires d'arrondissements nommés par le pouvoir central, un découpage arbitraire ; quant à la banlieue, elle est un rassemblement de départements aux formes biscornues ne correspondant à aucune réalité concrète. Méconnaître à ce point le pays réel, c'est avouer qu'on en a peur. Le statut de Paris est la continuation de la répression de 1871 par d'autres moyens.

Pour libérer Paris, il faut d'abord reconnaître la réalité qu'est l'agglomération urbaine de Paris. On pourrait en faire une Province urbaine composée de « villes » qui seront d'une part les actuelles communes périphériques et d'autre part les quartiers, les arrondissements actuels devant disparaître. Ces quartiers, ignorés du régime républicain, sont des réalités historiques et économiques très vivantes. Ce sont d'anciens villages qui se regroupent souvent autour d'une rue commerçante et d'une église. Leurs noms ont subsisté dans le langage courant : Auteuil, Passy, les Batignolles, Montmartre, Belleville, etc... Il convient, comme le propose Maurras dans *Votre Bel Aujourd'hui*, de leur donner une existence légale. Ils devront avoir tous les attributs d'une ville normale, avec leurs conseils et leurs maires élus. Les limites actuelles de la ville de Paris ne correspondent à rien et devront disparaître. La province de Paris, comme fédération de villes, aurait des structures différentes mais de vrait bénéficier du même degré de décentralisation. Les États seront en même temps conseil municipal et le chef de son exécutif sera à la fois premier ministre et maire.

En « osant imaginer autre chose que ce qui existe », montrons aux républicains, et en particulier aux communistes, ce qu'ils sont : de tristes conservateurs.

Pierre CHAZAL

faut-il participer aux ELECTIONS MUNICIPALES ?

Cette question peut déconcerter au premier abord tant il semble évident qu'aucun événement politique important ayant une incidence sur la vie de notre pays ne peut laisser un militant d'Action Française indifférent. Toutefois, la dénonciation par l'A.F. des méfaits du suffrage universel pourrait laisser croire à des esprits mal informés que nous sommes a priori hostiles à tout engagement mettant en jeu de près ou de loin les mécanismes du système électoral. En réalité, c'est mal poser le problème car l'attitude de l'A.F. à l'égard des élections est une attitude critique et non une affirmation irréfléchie d'opposition systématique.

Nous excluons le gouvernement du nombre parce que nous savons qu'il est pernicieux dans ses effets. A ce titre, nous sommes partisans d'une contestation radicale et permanente du régime démocratique. Mais cette contestation ne peut être totale et s'exercer à tout moment si l'on se refuse à utiliser tous les moyens que la démocratie nous fournit pour mieux la combattre. Tous les moyens, même légaux, disait Maurras ; telles sont les perspectives ouvertes aux militants qui veulent réellement renverser la démocratie. Les refuser, c'est se refuser à soi-même les moyens de donner à son action politique l'efficacité nécessaire.

Pour le militant d'A.F., le refus du système démocratique ne signifie en aucune manière l'abstention systématique lors des consultations électorales. Il est au contraire un engagement total qui cherche à utiliser toutes les possibilités d'action conformes à l'intérêt national.

Dans cette optique, une participation d'A.F. est parfaitement concevable. Souple et variable en fonction du moment, du lieu, ainsi que des caractéristiques propres à la nature de la consultation, elle vise à profiter de l'intérêt suscité dans la population par l'événement électoral pour mieux faire connaître et propager les idées d'Action Française.

Mais, selon la nature de la consultation en cause, cette participation revêt des aspects très différents et sa portée n'est pas la même.

Lorsque l'A.F. participe à des élections de caractère démocratique, ce terme étant pris dans son acception de démocratie politique, elle veille à n'accepter en aucune manière le jeu électoral, mais, au contraire, elle le combat fermement et en dénonce la malhonnêteté. Aussi sa participation répond-elle à la poursuite d'un double objectif :

1) d'une part, l'A.F. exerce un choix vis-à-vis des candidats. Ce choix peut être positif si l'A.F. juge bon d'accorder son appui au

cas particulier. Il peut être négatif si l'A.F. cherche à éliminer avant tout un candidat particulièrement nocif contre lequel elle demandera à ses militants d'apporter leurs suffrages. Mais le choix peut aussi n'être ni favorable, ni défavorable : c'est par exemple le cas où aucun des candidats en présence ne peut être ni favorisé ni éliminé au profit de l'autre. Cette hypothèse est plus courante qu'on pourrait le penser et nous en avons eu l'expérience voici quelques mois. Lorsqu'une telle situation se présente, l'absence de choix à l'égard des candidats n'est pas une attitude de fuite mais au contraire un acte positif qui manifeste clairement le refus de l'A.F. de tomber dans le piège que l'élection lui tend. L'A.F. affirme ainsi nettement sa volonté de n'accepter aucune concession au profit de candidats ne réunissant pas au moins une des conditions du compromis nationaliste.

2) d'autre part, les campagnes électorales sont l'occasion pour l'A.F. de faire connaître ses principes en matière d'institutions politiques. Les élections présidentielles sont l'occasion d'axer la propagande d'A.F. sur les avantages de l'institution monarchique qu'il convient de substituer à la république. Les élections législatives, quant à elles, suscitent l'expression d'une propagande qui insiste sur l'objectif de remplacer la représentation parlementaire (= le pays légal) par une représentation organique du pays réel. Au parlementaire qui ne connaît que les représentants de la volonté générale, nous opposons la nécessité de faire assurer la gestion des intérêts non étatiques par les citoyens eux-mêmes, groupés en corps intermédiaires.

Nous avons ainsi de grandes possibilités ouvertes par les élections pour profiter des campagnes électorales dans le but de combattre plus efficacement la démocratie politique. Les élections municipales nous ouvrent également ces perspectives ; elles ne s'y arrêtent pourtant pas car elles connaissent une dimension inhérente à la nature des corps intermédiaires territoriaux.

En effet, la commune compte au nombre des corps intermédiaires dont elle est même un des plus importants. Cela tient évidemment à son origine historique puisque la commune a succédé au plus ancien des corps intermédiaires territoriaux, la paroisse. De plus, elle a survécu à tous les régimes politiques qui se sont succédés au fil des siècles pour rester de nos jours la cellule territoriale de base. Enfin, elle joue un rôle irremplaçable de carrefour social en permettant aux habitants d'un même lieu de gérer en commun leur patrimoine collectif dans le cadre de l'institution municipale.

De ce fait, la participation de l'A.F. aux

élections municipales revêt une importance particulière et déterminante car de l'attitude qu'elle est amenée à prendre dépend l'évolution du rapport des forces entre le pays légal et le pays réel. La participation à la vie municipale n'a pas seulement dans cette perspective l'objectif de lutter contre l'emprise du pays légal, mais aussi celui de travailler avec tous les moyens disponibles au maintien, à la défense et à la reconstruction du pays réel.

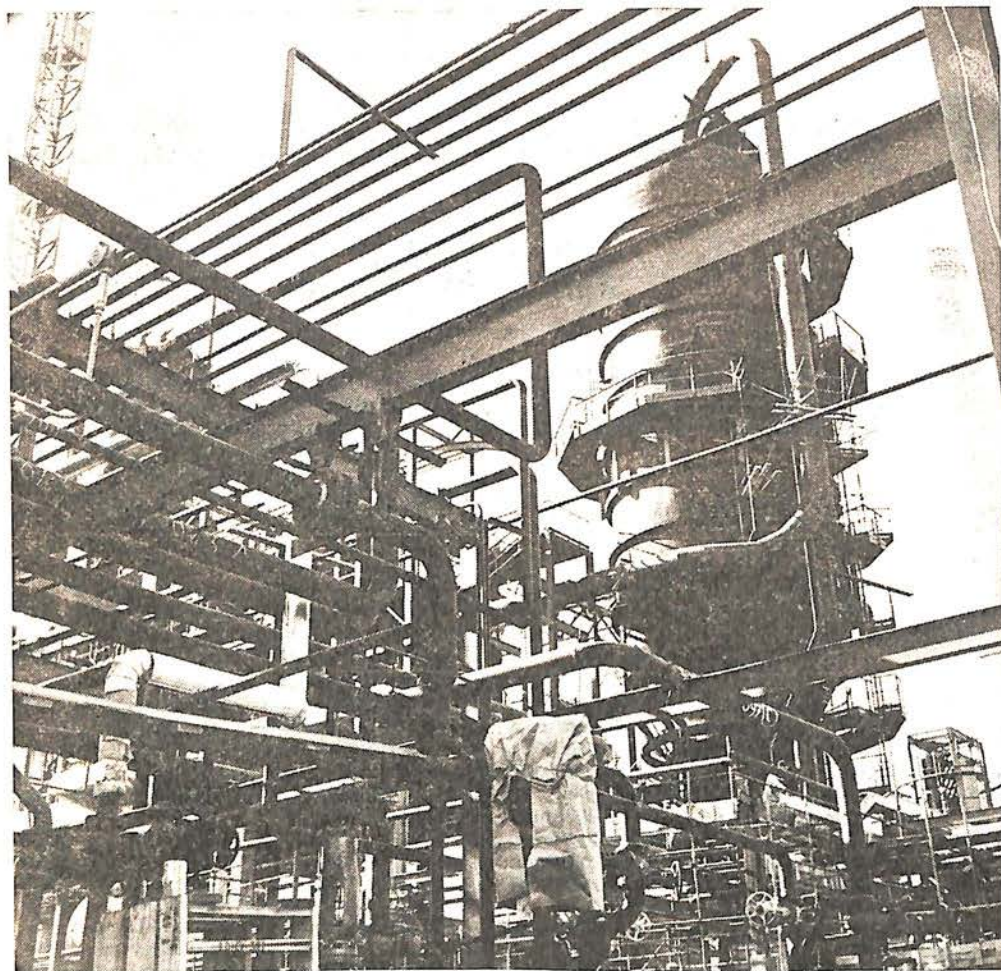
Aux heures sombres de notre histoire, Charles Maurras attachait, malgré les circonstances, le plus grand prix à ce que l'institution municipale fut restaurée sur des bases conformes à la nature du pays réel. Soulignant qu'il était indispensable « d'affranchir les municipalités du double despotisme des électeurs et des assemblées », Maurras n'hésitait pas à écrire : « Le tyran municipal ne peut plus être toléré. Il a noyé lui-même son autorité, en perdant toute indépendance. Les Assemblées, même locales, même rapprochées des citoyens, ont souvent formé jusque dans les derniers villages, de petits parlements où le nombre, même restreint, ne sert qu'à émettre les responsabilités de l'action.

La république communale doit être restaurée sur d'autres bases, la décision doit être enlevée aux assemblées élues, redevenues consultatives (comme dans l'Etat), et le maire y doit être le représentant du pouvoir central qui sera sans doute choisi (sauf dans les grandes villes) parmi les notables locaux et ce maire sera pourvu lui-même du droit de choisir ses collaborateurs municipaux ou adjoints ». (La Seule France p. 177).

Bien évidemment, ces propositions de Maurras étaient intimement liées aux circonstances du moment. Il n'empêche, et ceci est fondamental, que, malgré les circonstances douloureuses que traversait la France à l'époque, Maurras considérait qu'il était indispensable de travailler à la reconstruction du pays réel. A plus forte raison doit-il en être aujourd'hui où l'emprise du pays légal sur le pays réel n'a cessé de s'affirmer depuis le temps où Maurras écrivait.

De l'action du militant d'A.F. dépend largement ce que sera le pays réel de demain. S'abstenir d'agir serait se faire le complice de la République dans son entreprise de destruction. S'engager au contraire dans la vie municipale à l'occasion des élections ne peut que conforter le pays réel et l'enraciner dans sa résistance à la mort démocratique.

Christian DUJARDIN



Raffinerie de Port-Jérôme

La récente crise pétrolière qui vient de se dérouler au Moyen-Orient a mis en lumière une nouvelle fois la situation particulière de la France dans le marché mondial des produits pétroliers. Bien que cette situation soit parfaitement connue des responsables politiques depuis plusieurs dizaines d'années, l'opinion publique à vrai dire n'en a guère conscience et considère comme naturel que notre pays soit régulièrement approvisionné en cette source d'énergie à très bon marché qu'il ne produit pourtant pratiquement pas. Survient au contraire une crise en ce domaine et l'on s'aperçoit avec une stupéfaction mêlée de crainte que, du jour au lendemain, il peut être privé de cette ressource indispensable et, par voie de conséquence, sombrer dans une paralysie quasi-totale.

On connaît le développement très grand de l'utilisation des produits pétroliers en France depuis un quart de siècle. Liée d'abord à l'accroissement de la circulation automobile ainsi qu'à des installations modernes de chauffage au fuel, l'augmentation de la consommation pétrolière procède également aujourd'hui de la découverte des multiples applications industrielles et énergétiques qui peuvent être obtenues à partir du pétrole et de ses dérivés. Les « sous-produits » des raffineries ont donné naissance à l'industrie de certaines matières plastiques largement commercialisées, de produits chimiques organiques, de matières synthétiques diverses, bref, d'un ensemble de fabrications dont on ne peut encore dire à quel point elles risquent de transformer radicalement la nature des objets auxquels nous sommes accoutumés. Le temps du « bifteck de pétrole » n'est pas si éloigné qu'on pourrait le croire et il n'est nullement utopique d'envisager dans un avenir relativement proche une société dont la plupart des articles de consommation courante auraient pour origine la raffinerie ou l'usine de pétrochimie.

Or, la position de la France se trouve singulièrement compliquée du fait qu'elle ne produit pas ce pétrole dont elle a absolument besoin, sous peine de cesser d'être un pays industrialisé. La production française est très faible, malgré un gros effort de prospection entrepris depuis une quinzaine d'années sur le territoire national. Inférieure à 5 millions de tonnes par an, elle couvre moins de 10 % de la consommation totale qui s'élève en 1970 aux environs de 75 millions de tonnes. C'est dire que la France se trouve largement obligée de faire appel à l'étranger si elle veut satisfaire intégralement à ses besoins. Cependant, on conçoit aisément qu'une telle demande formulée en dehors de nos ressources propres pose en permanence le problème de la sauvegarde de l'indépendance nationale dont il est parfois difficile de respecter toutes les exigences.

Au lendemain de la première guerre mondiale, déjà, le cas s'était présenté en des termes identiques. Trois catégories de participants se trouvaient alors en présence et elles n'ont pas changé depuis. D'une part, les pays producteurs de pétrole, industrialisés ou non, cherchant à tirer soit le meilleur parti de leurs ressources pétrolières pour leur propre utilisation soit le meilleur profit procuré à partir de la vente à des non-producteurs utilisateurs étrangers. D'autre part, les pays non-producteurs, décidés à supporter le moins possible une pénalisation résultant de leur pauvreté naturelle. Enfin, le cartel international des trusts pétroliers, association de fait des compagnies pétrolières unies dans un intérêt commun : la recherche d'un profit d'autant plus grand et facile à obtenir qu'elles agissent de concert vis à vis des intérêts divergents des producteurs et des non-producteurs.

Placée dans la deuxième catégorie, la France était tenue de lutter à la fois contre les prétentions des pays producteurs qui l'appro-

LE JEU ET LI

visionnaient et aussi contre les agissements des trusts pétroliers réfractaires à toute politique énergétique fondée principalement sur les nécessités de l'intérêt national. Il lui fallait donc :

- Maintenir la sécurité des approvisionnements grâce à la diversification de ceux-ci et à la constitution de stocks de réserve permettant de faire face à une crise éventuelle affectant l'un ou plusieurs de ses fournisseurs.

- Organiser un marché de l'importation, du raffinage et de la distribution des produits pétroliers échappant aux pressions du cartel international.

Ces deux principes ont guidé la politique pétrolière française des cinquante dernières années. Ils sont à la base des deux grandes lois pétrolières du 4 avril 1926 et du 30 mars 1928. Ils expliquent aussi le rôle prépondérant joué par l'Etat dans le secteur pétrolier où les règles relatives à la liberté du commerce et de l'industrie ne s'appliquent pas.

L'indépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers

Pour réduire au maximum la dépendance vis-à-vis de l'étranger, il fallait multiplier les sources d'approvisionnement. La remise à la France de la moitié des parts détenues par l'Allemagne (l'autre moitié étant attribuée à la Grande-Bretagne) dans les pétroles irakiens allait fournir à la France une participation de 23,75 % dans le capital de l'Iraq Petroleum Co (I.P.C.) et permettre la création de la Compagnie Française des Pétroles (Groupe Total) à laquelle la gestion de cette part fut confiée. C'était une première entrée en force au Moyen-Orient qui ne fut malheureusement pas poursuivie faute d'une politique active vis-à-vis du monde arabe. Plus habile, la Grande-Bretagne sut ménager les susceptibilités des états musulmans et se retrouver la grande bénéficiaire des immenses richesses des émirats du Golfe Persique (Quatar, Bahrein, Koweït).

En dehors de l'Irak et des pays musulmans, les possibilités d'approvisionnement restent très aléatoires ou équivoques. Les Etats-Unis furent pendant de nombreuses années le premier producteur mondial de pétrole (plus de 400 millions de tonnes) et ont pu, grâce à leurs excédents, fournir l'Europe occidentale avant 1940 ont cessé aujourd'hui de couvrir leurs besoins tant de leur consommation croissante que de l'épuisement de certains de leurs puits (au Texas notamment), ils se sont résolument tournés vers l'Amérique latine et notamment le Venezuela qui apparaît bien comme une de leurs « chasses gardées ». Le Canada voit sa production se développer rapidement mais les Britanniques qu'il entretient avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ne nous laissent guère d'espoir. L'U.R.S.S. enfin est un gros producteur de pétrole mais elle fournit en prio-

de la FRANCE PETROLE

rité les états du bloc socialiste et on ne saurait admettre, en toute hypothèse, de faire dépendre l'industrie pétrolière française de son bon vouloir.

Les suites de l'intervention franco-britannique à Suez en octobre 1956 allaient révéler la précarité de la position française. Le retrait des troupes françaises d'Egypte décidé par Guy Mollet sous la pression américano-soviétique s'accompagna d'une violente réaction des pays arabes qui suspendirent les livraisons de pétrole à la France après avoir saboté plusieurs pipe-lines en Syrie. Contraints à plusieurs mois de rationnement, les Français ne retrouvèrent l'essence libre que sous le gouvernement Bourges-Maunoury, lequel profita de la circonstance de l'occasion pour en faire passer le prix du litre de 70 à 90 anciens francs.

L'alerte avait été chaude et la nécessité d'assurer une plus grande indépendance des approvisionnements apparut évidente. Une impulsion fut alors donnée à l'exploitation des pétroles sahariens dont l'existence était connue dès 1930 mais dont la mise en valeur ne fut systématiquement organisée qu'à partir des débuts de la rébellion algérienne. Le forage des puits de Hassi-Messaoud et d'Edjeleh pour le pétrole, d'Hassi R'Mel pour le gaz naturel en 1956-1957 modifiait profondément les aspects économiques du problème algérien et n'était pas étranger aux motivations de certains milieux dans le changement soudain de leur orientation politique.

L'échec de la politique algérienne de la V^e République réduisit à néant tous les espoirs placés dans une éventuelle indépendance pétrolière de la France vis-à-vis du Moyen-Orient et des Etats-Unis. Bien plus, pour éviter que les investissements considérables engagés par la France au Sahara depuis une quinzaine d'années ne soient définitivement perdus, les gouvernements de la V^e République ont accepté que les données particulières du problème pétrolier saharien conditionnent la poursuite d'une politique de coopération avec l'Algérie dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est loin d'apparaître satisfaisante. Le contentieux pétrolier franco-algérien s'inscrit aujourd'hui dans le cadre des difficiles modalités de la coopération entre les deux Etats et il est assez marquant d'y apporter une réponse catégorique dans l'état actuel des choses.

De ce fait, la situation de la France dans le concert pétrolier international est relativement délicate. L'Algérie fournit un peu plus de 40 % de nos besoins en pétrole et la perte brutale d'un fournisseur aussi important pourrait causer, dans l'immédiat, des perturbations difficiles à mesurer. Le reste de nos besoins étant principalement couvert par les importations françaises des pays arabes, la diplomatie française ne peut en faire abstraction. Or, il est indéniable que l'opinion publique française est, dans sa majorité, méfiante à l'égard des pays arabes et cela sans doute en raison des sévères problèmes algériens (rapatriés, immigration nord-africaine) tandis qu'au contraire elle s'affirme très favorable à la cause d'Israël dans le conflit actuel du Moyen-Orient. En outre, l'opinion comprend mal le développement des rapports commerciaux avec les Etats musulmans lorsque les échanges consistent à ven-

dre à ces derniers les matériels militaires dont ils sont très friands. Issu de l'opinion, le régime est obligé d'en tenir compte et cela explique bien des tergiversations et incohérences du gouvernement actuel, soumis à des impératifs contradictoires.

Pour en sortir, il reste la solution de passer par les conditions des grandes entreprises pétrolières pour éviter celles des états producteurs. Mais c'est alors remettre en cause le deuxième volet de la politique d'indépendance nationale.

L'indépendance vis-à-vis des trusts pétroliers

En effet, ce deuxième objectif de la politique française a été poursuivi en liaison constante avec le premier et dans le même temps. La guerre de 1914-1918 avait accéléré la montée de la puissance des trusts qui, aux environs de 1920, avaient réussi à éliminer la masse des petits importateurs et distributeurs de produits pétroliers pour s'approprier le marché à leur seul profit. Aussi, en l'absence de concurrence organisée susceptible de faire échec au monopole de fait des grandes compagnies appelées alors le « cartel des dix », un pouvoir d'intervention spécial fut reconnu à l'Etat pour assurer l'indépendance de l'approvisionnement à l'égard du cartel.

La puissance des entreprises pétrolières n'a rien de légendaire et elle est d'autant plus étendue que le caractère international de ces sociétés est marqué. Rappelons simplement qu'aux Etats-Unis, dès avant 1914, la loi anti-trusts fut votée pour s'opposer à l'influence grandissante de Rockefeller et de sa Standard Oil (Esso Standard). Disposant de ressources financières considérables et de ramifications dans le monde entier, elles tiennent une place considérable dans les économies des pays industrialisés et jouent fréquemment un rôle d'arbitre entre les pays consommateurs et les pays producteurs. Aussi, se prémunir contre leur emprise n'est pas seulement une précaution utile mais une nécessité absolue.

Trois exemples sont assez éloquentes à cet égard. Entre les deux guerres, les compagnies pétrolières s'étaient arrogées le droit de se partager l'Afrique saharienne en vertu d'un arrangement international connu sous le nom de *Red line* ; bien entendu, les gouvernements en cause avaient été mis devant le fait accompli. Plus récemment, dans les années 1960, elles ont été suffisamment fortes pour imposer aux pays producteurs du Moyen-Orient une baisse des prix du pétrole brut alors que les cours internationaux de divers produits énergétiques ne cessaient d'augmenter. Enfin, c'est sur leur initiative qu'a été instituée une péréquation dans les coûts de revient du frêt de façon à ce que le prix du pétrole brut vénézuélien qui est le plus élevé avant transport ne

soit guère différent de celui des autres pays producteurs une fois rendu à destination.

Pour échapper à la domination des trusts pétroliers, la politique française a consisté à conférer aux autorités étatiques des pouvoirs étendus, dérogeant au principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Aussi la recherche, l'exploration, l'exploitation, l'importation, la transformation (raffinage) et la distribution des produits pétroliers sont-elles soumises à *autorisation* que l'Etat accorde en fonction de ce qu'il estime être l'intérêt du pays. C'est le régime dit du *monopole d'importation délégué* par lequel l'Etat fait peser des sujétions très lourdes sur les bénéficiaires des autorisations : constitution de stocks de réserve, conditions de transport des produits et de fonctionnement des établissements, etc... Sans entrer dans le détail de ces procédures assez complexes, il faut en retenir qu'elles se caractérisent par le contrôle étroit de l'Etat sur les activités des entreprises pétrolières. Faute de ce contrôle strict, l'influence des trusts pétroliers pourrait mettre en danger l'équilibre économique du pays.

Cette situation a pour effet de placer le gouvernement français devant un cruel dilemme. S'il veut se dégager le plus possible des prétentions des pays producteurs, il lui faut s'appuyer sur les compagnies pétrolières. Il est alors contraint de subir les exigences de celles-ci et ne peut s'en dégager partiellement qu'en étatisant à outrance. Or, cette dernière possibilité qui a été assez largement utilisée depuis 1920 doit être aujourd'hui écartée, l'application des principes communautaires de la libre concurrence interdisant désormais à l'Etat d'intervenir comme par le passé dans le secteur pétrolier. En effet, en vertu de l'article 37 du Traité de Rome, le gouvernement français a dû prendre l'engagement de modifier les règles du monopole délégué et de renoncer à une partie des obligations qu'il pouvait imposer aux bénéficiaires de ce régime.

Aucune des solutions actuellement possibles ne peut être considérée comme satisfaisante. Passer par les « fourches caudines » des pays arabes, c'est renoncer à l'indépendance politique. Se soumettre au « diktat » des pétroliers, c'est sacrifier l'indépendance économique. Etatiser pour éviter l'un et l'autre, c'est accroître la gabegie résultant des interventions de l'Etat. Faute d'avoir su mettre en valeur les ressources naturelles en pétrole de nos territoires d'outre-mer, le régime républicain des cinquante dernières années a empêché la France de disposer des conditions propres à assurer son indépendance dans les négociations pétrolières.

Aujourd'hui, il est pratiquement devenu impossible de choisir entre ces maux contradictoires. Très favorable à Israël parce que souvent animée d'un état d'esprit anti-arabe latent, l'opinion publique française peut, du jour au lendemain, changer d'avis si l'essence vient à manquer au moment des départs en vacances. Pour la même raison, les trusts pétroliers peuvent être élevés au rang de sauveurs de la patrie quels que soient les sacrifices auxquels nos compatriotes devraient consentir en leur faveur. Au fait, certains n'hésitaient-ils pas récemment, lors des évènements de mai 1968, à verser pour un litre d'essence jusqu'à 5 ou 10 fois le prix normal ?

Face à l'Algérie, aux pays du Moyen-Orient, ou encore, aux compagnies internationales, la faiblesse de la position française apparaît comme la conséquence inéluctable de l'impossibilité qui caractérise la démocratie à mener une politique conforme à l'intérêt national. Il convient d'en faire prendre conscience à tous ceux qui ne voient dans le problème du pétrole qu'un conflit portant sur la détermination d'un prix alors que cet exemple pratique est le révélateur d'une situation d'impuissance provoquée par la carence républicaine.

Axel ALBERG

DEMOCRATIE ET PEDAGOGIE

L'offensive menée actuellement en faveur d'une réforme de l'enseignement du français ne remet pas seulement en question la transmission de l'essentiel de notre patrimoine culturel. Elle a aussi une signification politique : démocratiser la pédagogie en appliquant des principes qui, tirés de « l'Emile » de Rousseau, achèveraient de ramener la jeunesse française au stade d'un « état de nature » qui ressemble fort au retour à la barbarie.

les théories de Freinet

Les travaux de la commission Rouchette ou des « Cahiers pédagogiques » ne font en fait que systématiser pour le français les conceptions de Célestin Freinet, instituteur d'extrême-gauche, qu'il a résumées dans deux ouvrages « L'école moderne française » et les « Invariants pédagogiques » (1).

Freinet part en guerre contre ce qu'il appelle la scolastique stérile de l'école primaire. Il reproche tout d'abord à cette école de dispenser un savoir purement intellectuel et coupé de la vie. Il déplore qu'un environnement mettant l'enfant en contact avec la nature ne soit pas constitué dès l'école maternelle, surtout dans les villes où ce contact ne se fait pas naturellement. Et il suggère l'installation dans chaque école d'un espace de terrain avec « sable, eau, pierre, arbres, décombres, rochers, animaux sauvages et domestiques » ainsi que l'installation dans cette zone de cultures, d'élevage, de constructions, de barrières, de cabanes, de maisons, de canaux, de moulins, etc... Ainsi l'enfant par l'exploration de ce domaine pourra ouvrir son esprit sur des horizons différents de ceux des H.L.M. ou des rues sans air et sans joie des quartiers populaires des grandes agglomérations. La constitution d'un tel milieu naturel devra également être réalisée à l'école primaire cependant qu'une initiation aux travaux manuels pratiquée avec l'aide d'artisans de la ville ou du village dégourdira l'enfant.

Le deuxième grand principe de Freinet est celui du « tâtonnement universel ». L'enfant tire peu de profit d'un enseignement imposé « ex cathedra » qu'il n'assimilera que mécaniquement. Il doit redécouvrir par lui-même ce qui lui était enseigné jadis, l'instituteur étant réduit au rôle de conseiller technique dans cette redécouverte. Ainsi il ne saurait être question d'enseigner l'alphabet à l'école maternelle. Mais il vaut mieux à propos d'une scène qui a frappé l'enfant — au cours d'un séjour au jardin par exemple — composer un dessin au tableau avec un texte le commentant. L'enfant recopiera le dessin et le texte, associera les mots — qui ne sont tout d'abord pour lui

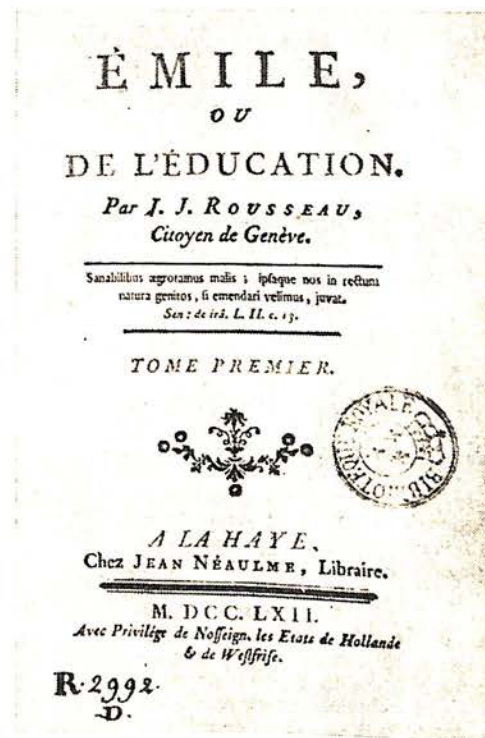
que des images — à l'illustration, puis par répétition de plusieurs opérations de ce genre finira par savoir lire le mot en lui-même et par l'écrire. C'est ce que l'on appelle la lecture globale. De même, à l'école primaire, il convient de supprimer grammaire enseignée, dictées et rédactions à sujet imposé pour les remplacer par la pratique du texte libre : l'enfant à propos d'un sujet de son choix rédige un texte, le meilleur texte est recopié et illustré par tous, le maître se bornant à propos de ce texte à quelques remarques de vocabulaire ou de syntaxe. Le complément de l'enseignement de la grammaire sera réalisé par des fiches autocorrectives sur lesquelles l'enfant travaillera individuellement.

Car la classe, en tant qu'ensemble astreint aux mêmes travaux les mêmes heures, éclatera. Le maître, cessant d'être le chef de la classe, supprimera l'estrade (« A bas le trône monarchique » dit Bernard Eliade disciple de Freinet) et s'effacera derrière une coopérative scolaire qui gèrera le travail de la classe, répartira avec ses conseils les tâches assignées à chacun pour la semaine. Ces tâches seront ensuite réalisées par l'élève individuellement ou en équipe pour certains travaux (travaux d'ateliers notamment) selon les horaires qui lui conviendront. Le maître animera simplement l'ensemble des travaux. Naturellement, une telle organisation entraîne la division de la salle de classes en plusieurs boscos pour permettre le fonctionnement simultané de plusieurs équipes. Enfin, Freinet monte en épingle deux idées qui lui tiennent à cœur : la réalisation par une équipe d'imprimerie d'un journal de la classe comportant les meilleurs textes libres, journal envoyé à une classe d'une école jumelée à celle qui le réalise, et l'organisation de conférences faites par des élèves à partir d'un fichier documentaire réalisé par eux-mêmes.

Bien entendu un tel enseignement suppose la disparition des notes et classements ainsi que des corrections de devoirs, la correction impliquant un caractère de sanction traumatisant pour l'enfant.

un tissu d'aberrations

Reconnaissons un mérite à Freinet : celui de vouloir ouvrir l'école sur la vie. Il est certain que son organisation des jardins d'enfants et des maternelles permettrait au tout petit de retrouver l'indispensable contact avec la nature. Freinet fait son profit des constatations de la psychologie moderne qui, de Freud à Bachelard, affirme la nécessité pour le bébé de ne pas ouvrir les yeux seulement sur un paysage de maisons-casernes, constatations qui con-



firmement celles de Barrès et de Maurras sur l'enracinement dans un terroir, condition de l'épanouissement de la personnalité. Faisons simplement observer que les vœux de Freinet seraient plus facilement réalisés si une intelligente décentralisation territoriale permettait réanimation des gros bourgs, et décongestion-réanimation des gros bourgs et décongestion-nait les mégapoles (ce qui ne veut pas dire qu'il faille casser toute urbanisation et en revenir à la France rurale de 1800 !). Cet enracinement que recherche Freinet serait d'ailleurs encore mieux réalisé par l'introduction de l'enseignement des langues locales à l'école primaire.

Mais pour le reste Freinet fait carrément fausse route. Sa méthode pédagogique éveille l'imagination de l'enfant mais elle atrophie sa raison et sa mémoire, ceci au moment où l'invasion généralisée de l'image par le truchement de la télévision fait déjà courir un danger réel à l'intelligence.

En refusant l'enseignement de l'alphabet, Freinet renonce à faire comprendre à l'enfant que notre langue a une structure qui symbolise des sons par des signes dont l'association forme des mots porteurs d'idées. De même en rejetant grammaire enseignée, dictées et réécritures, il lui interdit tout effort d'abstraction pour comprendre l'ordonnance logique du langage afin d'en manier dès l'école primaire, au moins les mécanismes élémentaires et il néglige le développement de la mémoire à l'âge où le cerveau de l'enfant s'y prête le mieux. En supprimant la rédaction sur sujet imposé, il oublie que l'enfant devenu adulte aura à s'exprimer sur des thèmes donnés imposés par les nécessités de la vie et qu'il doit discipliner son imagination pour mieux la faire servir.

Et surtout Freinet, par sa méthode du tâtonnement universel, oublie que l'enseignement est transmission d'un acquis, d'un héritage séculaire. Sa caricature de la leçon « ex cathedra » tient de la charge : un maître intelligent et consciencieux se doit bien sûr d'illustrer sa leçon par des exemples pris à la vie quotidienne et qui touchent l'enfant de près. De même il s'efforcera de développer ses facultés de raisonnement et d'intuition en l'incitant de temps à autre à redécouvrir par lui-même certaines

...ou Ubu-Roi pédagogue

conclusions découlant d'un cours enseigné magistralement. Rabelais déjà prônait une pédagogie de la redécouverte. Encore faut-il, pour que cette pédagogie puisse être employée, qu'une grande partie du savoir soit enseignée selon les méthodes traditionnelles car l'enfant n'a pas la science infuse et ne saurait tout redécouvrir par lui-même à moins d'être Archimède, Platon, Descartes, Pasteur et Einstein à lui tout seul !!

Enfin Freinet a une conception aberrante de la discipline. En refusant les horaires de travail imposés, les notes, les classements, les punitions, il oublie que l'école est l'apprentissage de la vie, qu'elle doit à ce titre contribuer à discipliner les instincts de l'enfant, lui montrer ses insuffisances par des corrections de devoirs et des notes, susciter une saine émulation par le classement, châtier ses accès de paresse ou de turbulence. Plus tard devenu employé, cadre ou ouvrier, l'ex-élève sera-t-il maître de faire ce qu'il veut quand il veut comme le propose Freinet pour sa « coopérative scolaire » ? Sans doute est-il nécessaire de réserver dans l'organisation du travail une part à l'initiative créatrice (à cet égard la pratique de l'exposé fait par l'élève avec l'aide du maître peut être utile). De même, il convient de faire un emploi intelligent de la note qui, selon les cas, récompensera un bon travail et, si elle est mauvaise, sanctionnera négligence, étourderie ou paresse ou sera accompagnée au contraire d'une parole d'encouragement et de consolation lorsque l'élève a fait visiblement un gros effort qui s'est avéré infructueux. Quant à la discipline, il est bien évident que le maître d'école n'est pas un garde-chiourme, doit savoir imposer son autorité naturellement aux élèves et que le bon pédagogue est celui qui n'a besoin de recourir à la punition qu'exceptionnellement. Cela ne veut pas dire qu'il faille supprimer pour autant cette « ultima ratio ».

sabotage sur toute la ligne

Ces dernières années, sous l'influence de l'inspecteur Guéhenno, beaucoup de principes de Freinet sont passés dans la pratique. Mais, bien entendu, on en a éliminé le meilleur pour en garder le pire. Le « milieu naturel » n'est point reconstitué à l'école primaire alors que Freinet préconisait un maximum de vingt cinq élèves par classe, la pratique des classes surchargées de quarante à cinquante élèves est fréquente. En revanche, non directivité, interdiction du par-cœur, réduction de l'enseignement de la grammaire, règnent en maîtres, tout appliqué trop souvent par des instituteurs de fortune, suppléants sans expérience

pédagogique, les instituteurs les plus qualifiés ayant tendance à passer dans l'enseignement secondaire.

Le résultat est que nous voyons arriver en sixième des élèves au vocabulaire indigent, brouillés avec l'orthographe surtout s'ils ont été formés par la mirifique méthode globale, et incapables de s'exprimer.

Cela ne suffit pas à nos pédagogues modernes. Ils se proposent maintenant d'introduire en français la méthode du tâtonnement universel et de la redécouverte spontanée du langage dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ainsi que d'y supprimer la dictée à cause du « caractère traumatisant de la faute » (il est bien connu que tous ceux qui ont eu un zéro en orthographe par le passé en sont demeurés irrémédiablement complexés !!). Quant à la grammaire on en ferait débiter l'enseignement en seconde, et l'enseignement de la littérature classique serait renvoyé ... au second cycle des études supérieures ! Bref, si cette réforme triomphe nous aurons d'ici dix ans une jeunesse française parfaitement illettrée tout en ayant eu un haut degré de scolarisation !

Pour sauver l'enseignement du français, il convient de prendre le contre-pied de toutes les absurdités en vogue. Il est, bien entendu, nécessaire de maintenir en l'état l'étude du français telle qu'elle est pratiquée dans les lycées et collèges, en employant si possible un personnel qualifié de professeurs certifiés et agrégés. Mais il faut aussi restaurer un enseignement primaire dans lequel l'ouverture sur le concret et la vie que préconisait Freinet serait associée à un enseignement du français selon les méthodes traditionnelles et — pourquoi pas ? — à une initiation au latin dont l'étude facilite la compréhension de notre langue qui en dérive. Cela suppose bien entendu une formation humaniste de maîtres qualifiés et de plus en plus nombreux, ainsi que l'accélération de la construction scolaire.

Mais la démocratie en est bien incapable : inapte à prévoir elle a fait preuve d'une incurie totale en matière de constructions scolaires depuis la Libération et n'a pas su préparer l'accueil de la vague scolaire issue de l'explosion démographique. Et surtout, sous peine de se renier, elle ne saurait renoncer au mythe rousseaustique de l'enfant-roi et à ses postulats anti-hiérarchiques. C'est ainsi qu'elle instaure une pan-béotie au lieu de chercher à élever le niveau de culture de tout un peuple, c'est-à-dire de réaliser ce « socialisme aristocratique » (2) pour lequel nous nous battons.

Paul MAISONBLANCHE

(1) Maspéro.

(2) Le terme est employé par Maurras dans le « Soliloque du prisonnier ».

COMMUNIQUE

On recherche un jeune militant intéressé par le métier de linotypiste. Le problème de l'apprentissage et de la période de formation est à débattre. Le travail serait par moitié environ consacré à la composition de documents d'A.F.

Le candidat devra être profondément convaincu de la valeur et de la force de son engagement politique, et de l'importance du rôle qu'il devra jouer au sein de notre propagande. Le dynamisme commercial et l'habileté manuelle seront primordiales.

Ecrire à Ph.-H. Durocher, 10, rue Croix des Petits Champs, 75 - PARIS (1^{er}).

à nos abonnés

Chaque mois, quelques abonnés d'A.F. UNIVERSITE ne reçoivent pas leur journal. Ils ont changé de domicile, sans nous prévenir à temps, et la poste ne fait pas suivre les journaux avec le même scrupule que les lettres.

Prévenez-nous de vos changements de domicile, si possible à l'avance. Nous ferons le nécessaire, gratuitement.

Michel LEDOYEN

AF université

Amitiés Françaises Universitaires

10, rue Croix des Petits Champs
PARIS 1^{er} — Tél. : 236-05-16

Directeur : Michel Ledoyen
Directeur de la publication :
Philippe Puvis de Chavannes

Abonnement d'un an :
12 F — Etudiants : 8 F
De deux ans :
21 F — Etudiants : 13 F
C.C.P. Paris 10 931-07

Société de Presse Berrichonne
5, rue Macdonald, 18 - Sancerre

Photos : Louis Monier (page 3), Esso (page 8), Roger-Viollet (page 10), Capra (page 16).

bilan d'une grève

La semaine d'action revendicative préparée et organisée au mois de février dans l'enseignement supérieur par treize syndicats appartenant à la Fédération de l'Education Nationale (F.E.N.), à la C.G.T. et la C.F.D.T. (bibliothèques et services techniques) a connu un succès très relatif selon les disciplines et les différentes catégories de personnel. Les étudiants ne se sont guère sentis concernés. Mais les deux journées de grève des 10 et 11 février ont constitué un test révélateur de la force de certains syndicats qui ont trouvé un écho soit au sein du personnel administratif, technique et de service avec des thèmes revendicatifs d'ordre professionnel, soit chez les enseignants « mineurs », assistants et chargés de T.D. avec des thèmes d'ordre corporatif.

La grande majorité des étudiants s'est désintéressée des problèmes soulevés. Indifférents ou hostiles à la participation, ils ne veulent pas entendre parler des problèmes de la vie universitaire dès qu'ils se situent à un niveau global.

L'étudiant « moyen » n'est prêt à agir que pour soutenir des actions particulières qui se situent au niveau du groupe de Travaux Dirigés ou du cours magistral. Il réagit de manière très égoïste : par exemple, pour prendre un cas concret et vécu, pour la demande de remplacement d'un chargé de T.D. qui, par son amateurisme et son inaptitude, porte un préjudice grave à chaque étudiant. La crainte de l'échec au contrôle continu réveille l'étudiant

pour un instant. Mais jamais ce sursaut de conscience ne s'élève jusqu'à poser le problème de l'absence de statut et de l'impréparation pédagogique des chargés de T.D. et des assistants.

Le passage de la revendication corporative à l'action politique passe par différents stades selon les individus et seule une minorité franchira le pas décisif. Les autres peuvent à la limite servir de « masse de manœuvre », mais pour un soutien objectif, limité dans l'espace et dans le temps. Le doyen Vedel a bien analysé cette situation, signalant que l'étudiant avait une mentalité d'administré, d'usager d'un service public, d'utilisateur temporaire de l'Université. Ses liens affectifs et ses moyens d'existence sont extérieurs à la vie universitaire.

Par contre, la grève de quarante-huit heures a été suivie par près de 90 % des personnels techniques et administratifs, par près de 80 % des enseignants en Lettres et en Sciences.

Les employés de l'université assurent l'administration générale, le fonctionnement des installations techniques, le service d'entretien des locaux. Cette tierce catégorie entre les enseignants et les enseignés constitue le rouage primordial du fonctionnement effectif de l'université : sa participation à une grève bloque la machine universitaire plus sûrement qu'une grève seulement étudiante ou des professeurs, toujours partiellement suivie.

Par exemple, les bibliothèques, les services de photocopie et les guichets des secrétariats ont été fermés pendant deux jours : pas moyen pour l'étudiant de travailler ou d'obtenir des documents de travail, d'obtenir un renseignement, etc... Cette grève quasi-générale donne désormais aux syndicats C.G.T., F.E.N. et C.F.D.T. des personnels de l'enseignement supérieur une force considérable avec laquelle le gouvernement devra compter. Cette situation nouvelle concerne également tous les mouvements politiques : la C.G.T. peut décider de laisser à la rue les étudiants devant les portes fermées de leurs facultés. Les « bons » étudiants sont alors utilisables pour une opération politique.

Pour les enseignants, remarquons que la grève a surtout été suivie dans les disciplines littéraires et scientifiques. Mais l'enseignant, c'est aussi bien le professeur titulaire d'une chaire que le jeune assistant ou le simple chargé de T.D. Le premier est un personnage respecté, sûr de son poste, tandis que le second, bien que diplômé et riche d'espérances, est soumis à l'entière volonté du corps professoral qui le nomme et le révoque sans tenir compte de sa vie personnelle, de ses travaux de recherche. Un assistant, agrégatif, docteur, souvent chargé d'une famille, ne dispose d'aucune garantie « corporative », et d'aucun droit habituellement accordé aux salariés. Sa rémunération est faible, et ses conditions de travail sont difficiles. La grève a reposé essentiellement sur ce corps important des assistants et chargés de T.D. responsables de la notation du contrôle continu.

la grande peur des conservateurs

L'implantation du Parti communiste aux postes-clés de l'université par l'intermédiaire de l'UNEF-Renouveau (étudiants), du SNE-Sup (enseignants) et de la C.G.T. (personnels administratifs et techniques) provoque une vaine agitation chez les conservateurs qui, éblouis par le succès communiste, prônent une Sainte-alliance des libéraux anti-marxistes.

Ces réactions sont épidermiques, quasi viscérales. Elles correspondent à un refus d'analyser le problème politique posé.

Pour l'instant, l'échec de la participation fauriste (trois étudiants sur quatre refusent objectivement la loi Faure) doit conduire à montrer à tous que la loi Faure est responsable de la main mise des communistes sur l'université grâce à leur implantation nationale, à leur cohérence interne, à leur discipline et à leurs objectifs. Le combat doit porter sur la critique des nouvelles structures et la contestation des décisions prises par des conseils colonisés par l'UNEF-Renouveau. Malgré les difficultés, toutes nos actions doivent se conjuguer pour susciter un courant contre-révolutionnaire représentatif du monde étudiant réel.

Le parlementarisme ne paie pas, et l'étudiant s'en moque. Quant au P.C., il souhaite certainement obtenir une « opposition » libérale pour réaliser le vrai jeu démocratique. Certains « gens de droite » sont ainsi prêts à faire une gaffe monumentale en apportant leur caution à la loi Faure et au P.C.

Alors que faut-il faire ? Il faut critiquer l'université actuelle et son inadaptation (53 pour cent des étudiants seront demain sans travail), son enseignement artificiel, de plus en plus idéologique. Il faut isoler les conseils-bidons en montrant leur rôle néfaste ou leur inutilité (par exemple, faire campagne et dénoncer publiquement le vote d'une motion contre « l'agression U.S. au Laos » — première réunion du conseil de Paris I). Il faut exiger la publicité des débats des conseils. Il faut refuser certaines décisions et cristalliser ainsi une opposition « extra-parlementaire ».

Toute participation est une trahison.

Même s'il faut innover et trouver de nouveaux moyens de luttés correspondant à la mise en place des nouvelles structures, le but reste toujours le même : accentuer les contradictions pour bloquer l'université fauriste.

P. P.

La grève a reflété la coloration politique des nouvelles universités : Paris I : 75 % de grévistes, ainsi qu'un pourcentage important à Paris III (langues vivantes) et Paris VIII (Vincennes). Par contre, en Droit et en Médecine, la grève a été très peu suivie ou symbolique, pour ne pas perdre la face, en arrêtant les séances de T.D. cinq minutes avant l'heure !

La présence du Parti communiste aux postes de commandement des syndicats, tant au niveau national que local, se confirme avec le rôle des sections de la C.G.T. et la nouvelle direction du S.N.E.-Sup. Le but des syndicats est de poursuivre le mouvement pour obtenir l'amélioration des statuts, l'augmentation des crédits et surtout pour l'obtention d'un statut pour tous les assistants (en Droit et en Médecine).

Le P.C. s'est engagé sur la voie revendicative, syndicale et réformatrice, ce qui a provoqué le refus de la minorité gauchiste du S.N.E.-Sup. de s'associer à la grève. Le secrétaire général du S.N.E.-Sup. déclare que l'action continuera : « Cette semaine est un avertissement sérieux au gouvernement. Nous ne sommes pas décidés à en rester là. Si nous ne recevons pas de réponse satisfaisante, nous déciderons d'autres actions... ».

Chaque fois qu'il s'agira de mesures à propos de la vie universitaire ou de la mise en place des nouvelles structures, le Ministre sera obligé de dialoguer avec le P.C., donc de lui faire des concessions de plus en plus larges. Par les conseils d'universités et les syndicats de personnel, le P.C. contrôle de fait le fonctionnement de nos facultés.

Patrick PLESSIS

C.F.D.T.

le sens exact d'une évolution

Nous nous flattons, à l'école d'Action française, d'avoir été parmi ceux qui ont su interpréter l'évolution de la C.F.D.T. — concrétisée par son congrès de mai 70 — autrement que par des réflexes conditionnés (1). La centrale vient elle-même de confirmer ce que nous disions alors, en se penchant sur les événements qui l'ont poussée à devenir, de la vieille C.F.T.C. de Gaston Tessier, la plus grande force virtuellement révolutionnaire et contestataire au sein de la « nouvelle société » ; cela sous la forme d'un petit livre publié par le Seuil dans sa collection « Politique », qui articule des réflexions générales d'Eugène Des camps, les rapports fondamentaux qui traduisent cette constante évolution — jusqu'à celui d'André Jeanson au congrès de 70 — et un débat entre les dirigeants de la Confédération.

Voici le problème : comment les réformistes de la C.F.T.C., souhaitant un « réaménagement » des rapports sociaux dans une optique contractuelle et corporée très proche de celle que nous avons toujours prônée, en sont venus à s'affirmer en force socialiste voulant par une « stratégie offensive » balayer globalement la société néo-capitaliste ?

D'aucuns, qui suivaient avec sympathie les analyses et l'action de la C.F.T.C., l'ont accusée de « marxisation » et n'ont su donner à sa mue en C.F.D.T. qu'une explication idéologique ; or André Jeanson répond fort bien à cela : « C'est dans l'action contre le conservatisme social et économique du patronat et du gouvernement qu'est apparue, même aux modérés et aux « réalistes » la nécessité de changements radicaux. 1968 n'était pas un accident... C.N.P.F. et gouvernement furent par leur comportement nos meilleurs initiateurs au socialisme ». Idéologie ? Oui, dans la formulation ; mais relative, et au demeurant assez floue. A qui la faute ? « La transformation de la pensée confédérale concernant la lutte des classes a été la conséquence non de débats d'idées, mais de la violence subie par les militants et les travailleurs. L'enseignement de l'Eglise relatif à la collaboration de classes paraissait bien absent lorsque des dizaines de militants étaient licenciés, lorsque gouvernement et patronat entretenaient la répression contre les militants, les organisations syndicales et les travailleurs » (2).

Ceci bien compris, toutes les phases de l'évolution de la confédération s'expliquent. La déconfessionnalisation, d'abord : « Pour nous, le problème était vraiment de savoir si on lutait ou non contre le capitalisme (...). Ce qui a été important, en 1959, c'est le passage d'une analyse « moraliste » de la société industrielle à une analyse « politique » de la réalité de cette société » (Gilbert Declercq). Dès lors vont se séparer les intégrationnistes, les « moralistes », tenants du syndicalisme chrétien

conçu comme un « fin en soi » dans un syndicalisme pluraliste, et les révolutionnaires, ou « politiques », qui vont s'adonner à une réflexion sur la condition ouvrière en général. Elle aboutira notamment aux résolutions sur la « planification démocratique » (1959) où Gilbert Declercq se paie le luxe de critiquer l'économie libérale en termes dignes d'un conférencier-animateur de cercles d'études d'A.F. (3), sur la « politique des salaires » (1961), puis au rapport de Jeanson au congrès de l'an dernier, « Perspectives et Stratégie », critiquant définitivement la société néo-capitaliste qui « engendre un modèle de civilisation aliénant pour les êtres humains car elle tend à les réduire au rang d'objets manipulables dans le travail et la vie sociale par les couches dominantes bénéficiaires de cette société ». A cette société capitaliste et technocratique, la C.F.D.T. oppose une société autogérée d'hommes « libres et responsables ». Elle se donne pour cela une stratégie offensive, « vers la rupture des structures de la société capitaliste, la contestation d'un pouvoir arbitraire et centralisé, les conquêtes partielles résultant du rapport de forces, tout cela (développant) une aspiration irréversible à la responsabilité et (contribuant) à préparer les conditions de passage et de réalisation de la société socialiste ».

Définissant cette « société socialiste » par-delà l'ambiguïté de l'épithète, Jeanson déclare : « La société que nous voulons est une société où la responsabilité est largement diffusée ; c'est une société qui refuse les séductions du capitalisme, même intelligent » ; elle se base sur « l'élargissement des libertés et des responsabilités dans la solidarité effective ».

Nous n'avons pas peur des mots. Disons que, par delà un vocabulaire frelaté, par delà d'énormes lacunes non dans la critique mais dans la formulation de ses aspirations et la solution politique qu'elle entend leur apporter, la C.F.D.T. fait désormais partie de ceux qui « osent imaginer autre chose ». A l'heure où se redessine le courant syndicaliste révolutionnaire, rappelons-nous la sollicitude de Maurras à son égard. Nous ne sommes plus en 1936, et les syndicalistes non plus.

Philippe DARTOIS

(1) A.F.U. de Juin 70.

(2) C'est dans un propos de Jeanson au dernier congrès de la C.F.D.T. — rapporté par Edmond Maire — qu'on peut au mieux circonscrire cette conception du syndicalisme : « Notre organisation n'est qu'un moyen, peut-être pas secondaire, mais en tout cas, transitoire ».

(3) Notons que lorsque les cédétistes sombrent dans la logomachie démocratique, c'est toujours avec une certaine réserve réaliste. Ainsi, Jeanson, parlant de « l'appropriation collective des moyens de production » : « (Elle) a une limite, c'est le refus des mécanismes bureaucratiques rapidement totalitaires ».

PIERRE DEBRAY

stratégie nationaliste

comment peut-on être royaliste aujourd'hui

BROCHURES DE PROPAGANDE

1,50 F. franco
C.C.P. Pierre Juhel
Paris 4552-93

Abonnez-vous
aux Dossiers
d'Action Française

Philippe-Henri Durocher a dégagé dans notre dernier numéro les grands traits du néo-libéralisme, ce corps d'idées en pleine élaboration qui semble promis à un avenir de puissance et d'impérialisme. A la réflexion, la réfutation du néo-libéralisme se trouve déjà dans Maurras. Pourquoi donc la vérité politique ne s'est-elle pas imposée ? Pourquoi le dogme idéologique de la toute confiance en l'homme, dont la voix est mesure de toute chose, reste encore aujourd'hui à la base des réflexions de penseurs pourtant fort intelligents ? Certes, la valeur intrinsèque d'une doctrine ne se mesure pas uniquement à son audience. On pourra aussi arguer de l'épaisse conspiration du silence faite autour des thèmes d'Action Française. Mais il ne s'agit là que de justifications, voire d'excuses. Une analyse critique doit chercher plus profondément.

La crise de 1929 est loin. Une autre s'annonce peut-être, mais le courant général est à l'optimisme : les libéraux ont le vent en poupe. Passés maîtres dans l'art casuistique d'assimiler contradictions sur contradictions, ils se sont constitués un catalogue de recettes dont la diversité confine à l'universel, véritable transposition des impulsions incontrôlées de l'homme démocratique, prince irresponsable en son Eden d'absurdité. Tout est devenu matière à s'extasier sur l'Homme-Dieu, Dieu concepteur, Dieu consommateur. Faute de ce limon pétrifié, l'édifice ne saurait tenir longtemps.

On a coutume de dire que l'apport essentiel de Maurras comprend, d'une part, la philosophie de la politique naturelle et d'autre part la méthode de la science politique. Or celle-ci précède celle-là, tant dans sa logique interne que dans le processus de formation doctrinale des esprits.

Les libéraux ont conservé leurs erreurs fondamentales, mais ont habilement récupéré des morceaux d'empirisme organisateur, sous des avatars divers.

Dignifier l'homme, seul dominateur commun d'un système où la liberté d'entreprendre est un principe absolu, entreprendre tout ce qui peut rapprocher de la réalisation d'un rêve sans cesse repoussé à l'horizon : être vraiment Dieu.

Il est certain que le besoin d'absolu, bien que très inégalement réparti entre les humains, est un facteur essentiel de leur équilibre et de leur comportement. Chercher à l'apaiser ou à le faire disparaître, c'est se heurter à la nature, c'est courir au devant d'un échec certain. Voir, favoriser chez ses semblables la quête métaphysique peut sembler un but fort louable.

Mais faire de ce problème à jamais individuel la clé de voûte d'une construction sociale est absurde. Le politique est incommensurable d'avec l'individu. Une société est plus que la simple réunion de ses membres, et ne peut être décrite ni conduite par la simple liberté désincarnée que chacun d'eux porte en lui-même.

Toute philosophie politique purement individualiste porte en soi sa propre fin. Ce principe de raison est confirmé par l'expérience : en effet, les sociétés démocratiques, proclamant leur volonté de libérer l'homme, de lui accorder une confiance aveugle, d'en faire un prince tout-puissant dans un monde de béatitude, n'ont réussi qu'à le déraciner, l'algrir, l'aliéner davantage et finalement le faire régresser. Elles ont institué un totalitarisme cent fois pire que celui qu'elles prétendaient abattre et n'ont eu de cesse de détruire toutes les structures, forgées au fil des siècles, qui répondaient aux besoins sociaux des hom-

mes. Et même, allant à l'encontre du but poursuivi, la démocratie a diminué la liberté intérieure de chacun, car celle-ci exige sécurité et recueillement, choses impossibles à trouver lorsque la pensée est toute entière tournée vers la nostalgie des communautés perdues.

vérités

et mythes

Il est désormais bien établi que la perception que nous ressentons du monde extérieur en est une image bien déformée par la chaîne des mécanismes physiologiques qui la composent. Cependant le concept de vérité nous apparaît fort clair. L'expérience permet de mettre constamment à l'épreuve les produits de la raison, qui, pour imparfaite qu'elle soit, est le seul outil dont nous disposons. C'est l'immense mérite de Maurras d'avoir ainsi amené la politique à l'âge positif, l'ayant débarrassée de tout florilège théocratique ou sentimental.

Les dogmes à vaincre sont de deux natures différentes : la superstition pure et simple et l'induction abusive. Ce dernier cas est plus subtil. Il consiste à mettre en évidence un facteur exploratif de la réalité politique, aisément définissable et discernable, simple et facile à manier. Si une corrélation partielle peut être trouvée entre l'évolution des événements et celle de ce facteur, celui-ci est promu au rang de principe directeur absolu. Ainsi la marche de l'Histoire est décrite comme commandée par ce qui n'est qu'un élément de sa causalité, ou même un agrégat artificiel de concepts mêlant structures, conséquences et aléas fortuits.

Ce serait évidemment très simple si la société n'avait qu'un moteur unique et bien déterminé. Mais si ce chef d'orchestre occulte existait vraiment, cela finirait par se savoir. Si le mécanisme de la lutte des classes était seul à nous gouverner, peut-être en serions-nous plus convaincus. Bien après Marx, Keynes a, à son tour, bâti un système global sur quelques présomptions macroéconomiques. Depuis, il semble que la complexité du politique apparaisse mieux à chacun et aucune importante théorie globale n'a vu le jour.

L'insuffisance de précision du langage, le caractère arbitraire de tout raisonnement inductif primaire ont conduit récemment à l'introduction massive des mathématiques dans les sciences humaines. Au début, on en attendait un progrès-miracle ; cela revenait à croire encore à la main invisible. Il apparaît désormais qu'il ne s'agit pas d'une panacée, mais d'un outil, plus ou moins élaboré, qu'il faut savoir parfaitement dominer. Et par contre-coup, cet outil qui donne une meilleure connaissance du réel condamne le chercheur à l'humilité. Il le force à sectoriser les problèmes, à s'y attaquer avec respect et méthode. Les divagations y trouvent difficilement leur place.

Si le Professeur Monod termine son livre

par quelques fumisteries intégrales sur le devenir de la société, il le fait en trois pages, venant après plusieurs chapitres autrement rigoureux. Jadis, ce sont ces derniers qui auraient été réduits à la portion congrue. Et bientôt ils ne laisseront plus place à la romance. Tout se scientise, se rationalise, s'imprègne d'exactitude et de modestie.

Ainsi donc, les fausses explications mécanistes du monde semblent devoir disparaître. Chaque fois que le marxisme s'est enfoncé dans sa rigidité dogmatique, il a subi un échec. Pour avoir voulu appliquer Keynes à la lettre, l'Occident s'est enfoncé dans l'inflation. Le pragmatisme et la recherche de l'efficacité progressent inexorablement.

Le néo-libéralisme est à la pointe du progrès scientifique et technique. Il dispose des meilleurs cerveaux, des plus gros ordinateurs, de beaucoup de dollars et d'un fantastique laboratoire : la société américaine et ses multiples crises qui ne l'empêchent pas de dominer outrageusement le monde.

Il ne pêche pas par induction abusive. Mais il est fondé sur un préjugé de nature supers-titieuse : la confiance en l'homme et en la démocratie.

l'approche

du social

On pourrait penser cependant que toute philosophie politique se doit de se fonder sur un postulat de départ, indiscutable et admis par tous. Cette conception volontariste est typiquement homocentrique. Tout nous montre pourtant que l'homme n'est pas unique maître de son destin. Libre à quelques farfelus de croire encore que tout dépend de leur bon vouloir.

Mais on peut arriver à la même conclusion par un biais plus subtil. Le subconscient de chacun de nous est en effet rempli de relais mystérieux que toute pensée réfléchie est malgré elle obligée d'emprunter. Ainsi, en croyant penser politique, l'individu ne fait que projeter ses propres impulsions dans le cadre social, et sa construction n'est que le reflet de sa psychologie. Notre héritage génétique, nos passions refoulées et notre expérience vécue interviennent et sont les seuls facteurs pouvant intervenir dans notre pensée.

Il n'y a donc pas à se poser de question de finalité. C'est ce que font bon nombre de démocrates pour qui il faut simplement « faire en sorte que les gens soient plus heureux ». Pourquoi ? Eh bien, si ce n'est pas un postulat de départ, c'est une chose qui va de soi, qui nous semble naturelle. Cela ne se discute pas. Ainsi l'ineffable Jacques Madaule s'épanche en lamentations dès que quelque part dans le monde un individu est malmené ou emprisonné. Son comportement n'est guère différent des douairières de la S.P.A.

Cette optique est radicalement fautive. Car l'homme a réussi à découvrir et à dompter des phénomènes qu'il ne peut ni concevoir,

Prochaine étude :
PAYS LEGAL
PAYS RÉEL

vérité individuelle et vérité sociale

ni percevoir, ni illustrer, ni intégrer à son expérience. Il en est ainsi, par exemple, de la théorie des quanta ou de l'axiomatique des probabilités. Il est impossible à notre esprit déterministe d'entendre, au sens propre, l'aléatoire qui constitue notre matière. Il est donc possible d'avoir une intelligence indirecte d'un monde tout autre que celui de nos sens ou de notre patrimoine génétique. Bien entendu, cela exige d'autres modes de raisonnement, qui exigent plus que l'homme seul face à lui-même.

L'individu démocratique, n'usant que de sa liberté intérieure, n'est pas plus capable de saisir la signification des nécessités politiques que de pénétrer dans l'univers scolastique. Il est obligé de s'en remettre implicitement à des postulats. Il est châtré de l'investigation politique. Il est désarmé devant le désarroi. Car, seul, il ne pourra jamais approcher la composante sociale du comportement humain, qui est en dehors de lui. Une collectivité contient beaucoup plus que la réunion de ses membres, beaucoup plus que ce que chacun d'eux a pu apporter et pourra en percevoir.

Dès que les hommes sont plusieurs, apparaissent des forces qu'ils n'ont pas créées et qui les dominent. Et ils se sentent aliénés. C'est le sens profond de la révolte prométhéenne.

Nous voyons donc bien que cette révolte est sans issue, qu'elle n'est qu'erreur et témérité. Car cette aliénation est naturelle, inévitable. On ne la supprimera qu'en détruisant l'humanité. C'est le grand mérite de Maurras d'avoir montré la voie de la réponse, en mettant en évidence la pérennité des lois politiques et l'impossibilité de les réduire à des schèmes individuels.

La non-perception n'implique pas l'ignorance, ni l'utilisation. Telles les quanta, les lois et les fins de la chose politique peuvent être découvertes, par des moyens adéquats, d'essence non démocratique.

deux

techniques

Parmi ces moyens spécifiques, nous pouvons en distinguer deux principaux : la synectique et la modélisation.

Prenons le cas de plusieurs esprits isolés s'intéressant à la politique, et qui ne seraient réunis que dans la mesure où un même journal publierait leurs réflexions. Chacun d'entre eux, provenant d'horizons très différents, pense apporter quelque chose de neuf au groupe en incorporant à sa pensée des éléments de son expérience professionnelle, de sa culture ou de sa vie privée. Inconsciemment, il se spécialisera, et perdra ainsi toute ouverture sur l'universel. La solution des grands problèmes du monde, celle qu'il entrevoit, sera biaisée par les œillères que lui auront comblées ses connaissances très poussées dans un domaine limité. Le vocabulaire employé, le cheminement de la pensée, les réfé-

rences utilisées, tout traduira l'origine des sources d'inspiration de l'auteur. Notre groupe de chercheurs ne devient plus qu'une mosaïque d'esprits fondamentalement indépendants, faisant chacun autorité sur un point précis où il exerce la dictature de « la seule compétence en ce lieu ». A ce stade, aucun progrès, aucune unité ne sont possibles. La recherche est bloquée, elle reste démocratique.

Bien sûr, nul ne peut être omniscient, et l'augmentation du capital connaissances du groupe passe par la spécialisation de chacun. Mais il faut encore l'utiliser au mieux.

Réunissons maintenant nos brillants esprits dans une même pièce et forçons-les à travailler ensemble. Incitons-les à mettre en rapport, par le jeu de liaisons spontanées, les éléments hétérogènes que chacun aura apporté et dont le rapprochement inattendu permet d'élaborer des solutions nouvelles. Au lieu de s'enfermer dans l'étude exhaustive et exclusive d'un problème, le groupe s'écartere des sentiers battus et explore transversalement le familier pour le rendre insolite, et du même coup rend l'insolite familier. C'est la synectique (rassembler des éléments différents) qui réalise au niveau des idées la « plus-value » du groupe sur la réunion de ses membres. Une ligne générale unique a pu ainsi se dégager, à laquelle tous ont participé et qui en fait s'est construite en dehors d'eux. Dans ce processus d'élaboration, les passions et les penchants individuels se sont annihilés pour donner une vérité d'un type nouveau.

Ce n'est pas autrement qu'ont procédé les fondateurs de l'Action Française. Les concepts sociaux ne peuvent être définis que dans une réflexion où la personnalité s'efface devant une entité collective, car c'est ainsi qu'ils apparaissent dans la réalité. Une philosophie politique enfantée dans une tour d'ivoire ne peut qu'ignorer les lois de la nature sociale de l'homme.

On objectera que si un seul ne peut que se tromper, sauf miracle, plusieurs ont encore une forte chance d'être dans l'erreur. Ce serait vrai si l'on partait à zéro. Mais nous avons derrière nous l'héritage de toute notre civilisation, et l'œuvre de nos Maîtres. N'oublions pas que tradition veut dire transmission ; tradition critique qui se traduit par la capitalisation de tous les progrès réalisés. La pensée maurrassienne n'est pas figée ; son actualité extrême nous oblige à y incorporer les acquis contemporains. Et seul un intense travail de réflexion collectif peut y parvenir.

Valéry objectait à Maurras que l'expérience — notre seul maître — est malaisée en politique. Cela devient de plus en plus vrai dans la mesure où le mouvement s'accélère sans cesse. Cependant la science met un outil à notre disposition : la simulation sur modèle, qui est déjà passé au stade opérationnel en économie. Le choix des données, des agents et de leur formalisation donne un grand éventail de possibilités. Seule la confrontation du résultat avec le réel sert de verdict.

Dans un cas comme dans l'autre, on sera

relativement choqué par ces procédés qui semblent faire bon marché de la personne humaine et de sa dignité ; tout d'abord son opinion est malmenée, torturée pour donner aval à une synthèse qui lui est étrangère ; ensuite son comportement est mis en code chiffré, engrangé par une machine apocalyptique qui l'additionne, le transforme et le restitue sous un jour menaçant. Certains parlent de « l'angoisse d'être une carte perforée », d'autres de « l'hyperfascisme des ordinateurs ».

converger

en Maurras

Mais nous, maurrassiens et hommes de progrès, nous ne souhaitons pas un retour au néolithique. Les ordinateurs sont de bien beaux joujoux, à condition de savoir s'en servir. Si l'homme démocratique est insulté, c'est au profit de l'homme social.

L'informatique et la dynamique de groupe ont certes été déjà souvent utilisées à des fins d'intoxication. Mais ceci est spécifique au totalitarisme inhérent au système libéral. Un Etat contre-révolutionnaire, garant du bien-être commun, non par principe mais parce qu'il sera directement concerné et qu'il participera par sa nature même à la préservation des fondements de la société, saura utiliser ces techniques dans le sens d'un véritable progrès, capitalisation matérielle et morale de l'activité des hommes.

Mais pourquoi militer pour cet Etat contre-révolutionnaire ? Pourquoi souhaiter le progrès, des hommes plus heureux, un capital plus riche ? Certes pas pour des raisons morales, qui ne sont ici que la transcendance d'un égoïsme forcené (« si ça va mieux, j'en profiterai »). Non plus comme un postulat indiscutable. Non plus par éthique (d'ailleurs le plaisir de détruire et de faire le mal compense largement, dans la balance des penchants secrets, la satisfaction de contempler une société qui marche bien). Tout cela serait raisonner en démocrate.

On ne peut, individuellement, concevoir de réponse. Mais on peut la connaître. Elle se fait savoir par la voix des communautés, ces communautés en péril dont la destruction sera la fin de notre monde. C'est le même besoin de sauvegarde de la Nation qui nous anime dans notre combat.

Il nous faut serrer les rangs et travailler sans relâche à faire converger nos expériences des problèmes d'aujourd'hui en un corps cohérent de réflexions qui viendra s'ajouter à l'héritage d'Action Française pour établir les fondements de la Monarchie que nous rétablirons très bientôt.

Il nous faut rechercher Maurras, non en disciples respectueux et effarouchés d'un Jupiter tonnant et infailible, mais en hommes décidés à poursuivre la voie tracée par la raison et l'expérience.

Philippe-Henri DUROCHER

Lettre ouverte à Richard Deshayes

ILS VEULENT TUER!

Le 9 février une brigade spéciale d'intervention a voulu tuer Richard Deshayes (20 ans). Richard Deshayes a un seul défaut : c'est d'être, par une grande offensive, une à tout poster, la voix et la méthode française pour un changement.

Il faut dissoudre les brigades spéciales d'intervention



Si je t'écris aujourd'hui, c'est pour te dire franchement ce que je pense de ton texte dans *Tout. Le Monde* quotidien honorablement et bourgeoisement connu en ayant publié des extraits, nous en avons déjà longuement discuté avec plusieurs copains. Venant d'un type comme toi « qui en avait pris plein la gueule », ce papier nous avait frappés par son ton. Nous savions que ça n'était pas de la rigolade, de l'esbrouffe. Oh, rassure-toi, nous ne sommes pas de ces libéraux qui font les trottoirs pour peloter l'adversaire. Si je t'écris c'est pour t'engueuler et pas un peu, parce qu'après avoir lu *Le Monde*, nous nous sommes reportés à l'original.

Nous avons découvert alors que ces tartuffes de la rue des Italiens avaient camouflé les quatre-cinquièmes de ce que tu avais écrit et en avaient donc délibérément faussé le sens. Nous avions lu les extraits où tu disais par exemple : « Nous sommes devenus particulièrement violents — pas par nature — on ne nous a pas laissé le choix ; il est probable que nous serions venus au monde dans un monde heureux et paisible il en irait différemment mais ici, aujourd'hui, tout concourt à nous mutiler et à nous nuire ». Et surtout : « Notre violence, c'est l'auto-défense de l'amour et de la fraternité, la passion de la vie poussée dans ses conséquences ultimes. Notre jeunesse, enragée jusqu'aux dents, donne enfin à la vie et à la mort toute leur signification ».

Quand on dit ces choses-là avec cette conviction là, il faut tout de même faire attention. On prend une sacrée responsabilité, car on s'adresse à des types de seize, dix-sept ans pour qui ça a un sens ces choses-là, qui sont prêts à foncer, à se défoncer pour l'amour et la fraternité, donner un sens à la vie. En général à cet âge, on a une chance pour ne pas encore être tout à fait prisonniers des gadgets, ne pas être complètement pourris

par le fric. On y croit. Alors quand on lance un appel pareil, il faut être sûr de soi, être sûr surtout qu'on n'entraînera pas les copains dans une impasse, qu'on ne les décevra pas pour la vie, qu'on n'en fera pas des ratés et des désespérés. Il faut être sûr de son coup.

Or, je te le dis en face : tu n'avais pas le droit de prononcer ces mots-là. Ils sont trop forts, ils signifient tout, sinon l'existence n'est rien qu'une chiennerie. Tu n'avais pas le droit de les dire ces mots parce que justement tu entraînes les copains à la chiennerie qu'ils refusent et au nom de la fraternité, et ça c'est ce qu'il y a de plus dégueulasse.

Je m'en suis rendu compte en lisant dans *Tout* ce que ces tartuffes du *Monde* avaient caché. Je sais d'ailleurs pourquoi ils l'ont caché : pour ne pas pas offenser la pudeur de leurs lecteurs. Mais cette pudibonderie est une saloperie puisqu'elle cache la vérité, puisqu'elle laisse croire que tu proposes un monde idéal, réconcilié, paradisiaque alors que tu veux le transformer en vaste bordel.

Tes histoires, c'est l'anarchisme poussé jusqu'au bout. Tu prétends que c'est l'épanouissement de la vie, la libération de la spontanéité et des forces créatrices, l'anéantissement de l'esclavage et du conditionnement, la fin de vie idiote. Moi je prétends que c'est la destruction de la vie, le suicide, et que les petits copains tu les mèneras au camp de concentration et au totalitarisme. Tu sais ce qu'il en a fait, le camarade Lénine des anars qui s'étaient pas rangés dans le parti ? Eh bien, je te prédis que si tu la fais, ta révolution, tu te feras déborder par de nouveaux staliniens qui te la feront boucler, à moins que la bourgeoisie pour se défendre ne se soit pas précipitée dans les bras de je ne sais quel Führer, ce qui reviendrait au même.

Les staliniens et les fascistes, j'en pense la même chose que toi. Je peux même te dire qu'il y a quelque chose que j'accepte dans l'anarchisme : c'est la réaction contre le désordre établi. Que tu te battes contre un univers oppressif, aliénant c'est normal. Que tu contestes la société de consommation, l'Etat bureau-technocratique, c'est bon. Moi aussi je me bats contre tout cela, et je vais plus loin que toi dans ma contestation, moi aussi je veux être libre. Mais ce qui nous sépare c'est que dans le fond tu ne sais pas ce qu'est la liberté, que ce mot n'a pas vraiment de sens pour toi. C'est pourquoi tu débouches sur le nihilisme qui constitue à la fois l'aboutissement logique et la mort de l'anarchisme. C'est pourquoi toi et tes petits copains êtes condamnés à être anihilés ou récupérés par la société bourgeoise que vous dénoncez, c'est l'hypothèse la plus probable. Vous vous bernez et on vous berne. Car vous êtes des produits de la société de consommation et la chiennerie où vous voulez vous vautrer, c'est celle où vous poussez cette société que vous combattez ! Suprême dérision...

Si je m'adresse à toi, c'est parce que je pense que la cause n'est peut-être pas désespérée. Sait-on jamais ? Et puis, je prends mon nationalisme au sérieux, ce nationalisme qui a l'ambition de réconcilier tous les citoyens dans l'amitié, la fraternité d'un peuple. C'est que moi aussi je crois à l'amour et à la fraternité, moi aussi je donne un sens à la

vie et à la mort. Amour et fraternité, ce sont les fondements même de la vie, de l'existence. Figure toi que c'est Maurras qui m'a fait comprendre cela.

Je ne sais si tu es capable de comprendre ce texte que je vais te citer, un texte qui est vraiment d'une beauté que les gens ne comprennent plus parce qu'elle ne relève pas de l'onirisme, mais de la vérité des êtres et du monde : « Telle est l'économie corporelle de l'animal humain : elle ne se présenterait pas autrement qu'elle ne fait si elle résultait d'une providence désireuse de préparer un premier terrain à l'Amour ; de lui aménager comme un premier substrat physique, les harmonies matérielles préluant aux affinités de l'esprit. Vivre, s'associer, aimer finissent par apparaître de mêmes choses couvertes de noms variés par l'analyse qu'en ont faite nos esprits et nos sens. Elles expriment des inquiétudes et des mouvements de même source. Flamme née de deux flammes, nous accourons à l'aimant de chaude lumière sur un champ électrique déjà formé de la substance de notre feu ».

Jamais un philosophe politique n'a aussi audacieusement fait de l'amour le fondement de la cité, et de l'amitié la référence suprême de tous les rapports humains. Seulement cette philosophie n'est pas mensongère car elle a les moyens de ses fins. Elle s'emploie à définir les médiations nécessaires à l'amitié. Elle sait qu'il y a des substrats matériels et des conditions physiques nécessaires à la vie. Passionnée d'amour et de liberté, elle découvre la nécessité de l'Ordre ! Car l'Ordre ce n'est pas l'aliénation, c'est ce substrat indispensable.

Il y a un Ordre inhérent à la course des mondes intersidéraux, il y en a un autre inhérent au monde biologique. Il serait fou d'ignorer qu'il y en a un qui préside à l'amitié des hommes. Cet Ordre s'appelle point par point : famille, commune, région, profession, nation, toutes entités sociales nécessaires qui devraient constituer autant d'amitiés et sans qui en tout cas on tombe dans le néant absolu. Imagine, Deshayes, en allant jusqu'au bout de ce que tu demandes, la disparition de la cellule familiale. Tu vois tous les gosses de France encasernés par une gigantesque Assistance publique. Si tu ne comprends pas la folie que ça serait, le monde inhumain que ça donnerait, c'est que tu es totalement inconscient.

Mais tu es intelligent : alors tu dois comprendre que pour faire aboutir ta contestation, ton refus motivé d'un monde absurde, tu dois tourner le dos à ton anarchisme et ton royaume d'absurdité. Il n'est qu'une voie à suivre pour que la contestation aboutisse à la fraternité, cette voie c'est la nôtre, la voie royale de l'amitié fondée sur l'organisation naturelle des immenses réciprocitys de service que constituent les vraies sociétés, en particulier la France. Peut-être pourrai-je m'expliquer un jour avec toi là-dessus. En attendant, je t'aurai dit au moins ce que j'avais sur le cœur et qui me paraît vital pour l'avenir de la jeunesse de France.

Gérard LECLERC